



Jérôme Pouchol (dir.)

## Calenge par Bertrand, parcours de lecture dans le Carnet d'un bibliothécaire Du blog au book

Presses de l'enssib

---

# Chapitre 1. De l'offre documentaire à l'action bibliothécaire

Renaud Aïoutz et Jérôme Pouchol

---

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.2198

Éditeur : Presses de l'enssib

Lieu d'édition : villeurbanne

Année d'édition : 2018

Date de mise en ligne : 16 juillet 2018

Collection : La Numérique

EAN électronique : 9782375460757



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

AÏOUTZ, Renaud ; POUCHOL, Jérôme. *Chapitre 1. De l'offre documentaire à l'action bibliothécaire* In : *Calenge par Bertrand, parcours de lecture dans le Carnet d'un bibliothécaire : Du blog au book* [en ligne]. villeurbanne : Presses de l'enssib, 2018 (généré le 18 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/2198>>. ISBN : 9782375460757. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.2198>.

---



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Chapitre 1. De l'offre documentaire à l'action bibliothécaire

---

## Parcours 1. La collection en questions, proposé par Jérôme Pouchol

---

La collection est un sujet central dans les publications professionnelles de Bertrand Calenge, et son *Carnet de notes* n'échappe pas à cette focale de réflexion, tant pour en ouvrager le concept que pour l'inscrire dans une réalité plus opératoire et contextuelle, à l'image de ces bibliothèques (publiques, universitaires ou patrimoniales), dont il aime à relever les expériences singulières, comme autant de cas pratiques, sinon d'école, à considérer et à interroger. Mais le choix d'animer un blog lui a surtout fourni ce ressort particulier, dont il s'est saisi à chacun de ses billets, avec une ardeur presque impatiente : celui d'ouvrir ses sujets et son propos à la réflexion et au débat d'idées, celui de susciter l'échange en temps (presque) réel avec ses lecteurs, lesquels y répondirent bien volontiers et dans un esprit souvent partagé de co-construction, fut-ce pour dire parfois leur âpre désaccord. Cette invite à l'échange fut d'autant plus productive que le sujet qui nous intéresse ici a toujours été appréhendé par le locuteur dans un jeu de relation étroit et dialectique avec la question de la médiation, des usages, des publics et des technologies, sans compter les enjeux juridiques ou organisationnels, tout aussi connexes et engageants. Les 36 billets consacrés à ce vaste champ des collections<sup>1</sup> méritent ainsi d'être lus tant séparément – pour la valeur scientifique et réflexive de leurs apports

---

1. Voir le « Parcours 11. Corpus des billets », p. 303.

respectifs –, que transversalement, comme nous tenterons là, dans une démarche de cheminement sélectif plutôt que de synthèse, d'en livrer l'esprit dominant et la forme signifiante.

Ajoutons que ces écrits ont été principalement publiés entre 2008 et 2010, alors que la montée en puissance du numérique, la mise en réseau programmée des établissements, ou encore la diversification accélérée des usages en bibliothèque conduisaient la profession à réinterroger la fonction et la place de la collection, sinon même, pour une partie d'entre elle, à en contester la validité conceptuelle comme la pérennité d'application.

### **La collection, ce service**

Dans la plupart de ses écrits et communications professionnels, Bertrand Calenge n'a eu de cesse de défendre la valeur servicielle de la collection, tant pour ce qu'elle contient de sens et est utile au citoyen (la collection en tant qu'outil public) que pour les nombreux services qui peuvent lui être directement ou indirectement associés, dans la diversité des contextes et des ressources en présence. Son *Carnet de notes* est pour lui un moyen supplémentaire de soutenir ce point de vue, dans une approche très bourdieusienne<sup>2</sup>, tout à la fois théorique et empirique.

La question de la **circulation des documents en réseau** et, corrélativement, de la mutualisation des ressources catalographiques, mérite à cet égard d'être relevée, car elle dit toute l'attention portée par le théoricien des politiques documentaires à la dimension logistique de la collection, dans sa finalité d'accessibilité et de disponibilité à l'utilisateur. Elle révèle également le caractère proactif, sinon visionnaire, du regard de Bertrand sur l'évolution des territoires et des organisations, alors que la réalité d'une

---

2. Pierre Bourdieu, « **Le critique ou le point de vue de l'auteur** », in M. Zink (éd.), *L'Œuvre et son ombre. Que peut la littérature secondaire ?* (Paris, colloque organisé à la Fondation Hugot du Collège de France, novembre 2000), Paris, Éditions de Fallois, 2002, p. 129-134.

lecture publique intercommunale était encore, en février 2010, à un stade très embryonnaire<sup>3</sup>; et l'on sait aujourd'hui combien la mutualisation des équipements et des services documentaires constitue une condition *sine qua non* de leur développement, sinon de leur survie<sup>4</sup>.

Tout en prônant ainsi une approche globale et mutualisée de l'offre documentaire, «**la collection [...] – à commencer par le catalogue général –, doit être considérée comme une ressource pour tout un territoire et non le gisement exclusif d'un site donné**», qui puisse s'appuyer sur des ressorts techniques (briques SIGB et portail Web) et organisationnels (le circuit de la navette, la transversalité des fonctions) idoines, et ainsi maximiser les services rendus à la population, Bertrand ne sacrifie rien à l'échelon local, à ses yeux toujours essentiel dans sa fonction sociale de proximité – «**Alors, quand même, il faut élaborer des collections locales, des événements culturels originaux, des services locaux bien concrets avec des acteurs bien actifs, en chaque lieu**», autant que symbolique («**un univers de sens, un espace de découverte, un appareil de découverte**»).

Au slogan aujourd'hui très usité (bien qu'ancien<sup>5</sup>) «Penser global, agir local», l'auteur du *Carnet de notes* préfère ce néologisme, qui avait sans doute, à ses yeux, l'avantage de n'induire aucune hiérarchisation de valeur entre les deux niveaux d'échelle, chacun étant générateur de pensée et d'action : «**Le glodal (global-local), en somme ?**».

3. Le billet «**Circulation des documents : nouveaux enjeux**» est écrit neuf mois avant la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, généralisant l'intercommunalité à fiscalité propre à l'échelle nationale.

4. Jérôme Pouchol (dir.), *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2016 (coll. La Boîte à outils; 38). – Version numérique disponible gratuitement : < <http://mutualisationpratiquesdoc.enssib.fr> >.

5. Cette formule a été employée par René Dubos lors du premier sommet sur l'environnement en 1972 à Stockholm, dans la foulée de la parution de l'ouvrage *Nous n'avons qu'une terre*, sous la direction de Paul Alexandre, en collaboration avec Barbara Ward, Paris, Denoël, 1972 (coll. Regards sur le monde).

## À partir d'une idée comme ça...

Pour tout bibliothécaire confronté à « **la quotidienneté des établissements avec leurs publics bien réels** », la question de la pression de la demande d'emprunt sur les best-sellers ne manque pas non plus de susciter l'intérêt, et Bertrand choisit d'examiner ce cas d'école en rapportant l'expérience des **bibliothèques publiques du Québec**, consistant à louer, à un prix modique, des exemplaires de best-sellers acquis par surcroît (soit au-delà du plafond d'exemplarisation requis), à l'attention de leurs amateurs les plus « forcenés ». Tout en avisant le lecteur qu'il s'agit là d'« *une piste possible dans un éventail d'opportunités* », Bertrand fait jouer les ressorts classiques de la rhétorique, en déployant la logique dans l'argumentation et la réfutation (première objection, deuxième objection,...), pour mieux en défendre la thèse et en orchestrer les modalités de discussion. Cette construction dialectique, souvent employée par l'auteur dans ses multiples « notes », ne vise aucunement à piéger l'interlocuteur dans un carcan de pensée et de raisonnement. Le mouvement consiste là à poser les termes du débat dans un esprit de questionnement et de rigueur intellectuelle, en illustrant le propos par des situations de contexte particulièrement instructives et engageantes. Le dispositif de location tarifée des best-sellers constitue ainsi un bel exemple de cet art rhétorique calengien, qui stimule la réflexion partagée « *à partir d'une idée comme ça...* », une idée en l'espèce très concrète, que les lecteurs avisés ne manqueront pas de commenter, en fonction de leurs sensibilités ou domaines d'expertise respectifs : qui de l'éthique, qui du politique, qui de la technologie, qui du juridique, etc. Parmi ces contributions souvent fécondes, on relève quelques mots piquants, tels ceux-ci, du dénommé Colvert « **je soupçonne l'auteur de ce blog de confondre ici la réflexion bibliothéconomique avec son goût pour la science-fiction** », et auxquels Bertrand apporte une

réponse toute magnanime : « **Alors, c'est peut-être de la SF... Mais les blogs ne sont-ils pas un lieu de SF ? Au moins, on peut entendre les réactions, provoquer le débat, et tout compte fait ce peut être constructif, non ?** ».

## **La collection en tensions**

Le sujet de la collection contient en lui-même bien des champs de tension que Bertrand Calenge aime à relever, sinon à stimuler, pour mieux en expliciter la nature et en souligner les causes comme les effets. La question sensible, sinon clivante, de l'offre et de la demande, en est une belle illustration et l'auteur du *Carnet de notes* s'en empare derechef<sup>6</sup> et à diverses occasions, en usant parfois d'un vocabulaire accusateur (« **intégristes de tous bords** », « **inquisiteurs** », « **acteurs de la Vérité** » ), qui ne manque pas de faire mouche auprès d'un lectorat particulièrement chatouilleux et prolix à cet endroit. Dans son réquisitoire sur « **Le fantasme de la collection idéale** », Bertrand dénonce toute conception essentialiste et légitimiste de la collection, pour lui conférer une fonction principalement politique et instrumentale, visant à offrir « **à chacun, quelle que soit sa condition, l'occasion de se construire et de décider** ». Ce primat de l'usager ne sacrifie rien à l'**exigence critique** du bibliothécaire-sélectionneur, pour lequel la collection doit rester un objet à penser en amont des acquisitions, un processus de construction raisonné et formalisé. Mais cette aspiration ne saurait procéder pour autant ni d'un « *fantasme* » (la collection idéalisée du philatéliste), ni d'une « **soif de pureté** » (la collection légitimée par l'expert). Bertrand renvoie ainsi dos à dos les tenants du « **modèle culturel académique** », centré sur une politique prescriptive de l'offre et les partisans d'une approche intuitive et distributive des collections,

---

6. Bertrand Calenge, « **La collection entre offre et demande ?** », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 40-48.

dont l'activité serait principalement indexée sur le taux de rotation du fonds documentaire. Face à ces postures d'opposition, qui n'ont de commun que le rejet de toute formalisation des principes d'acquisition et de développement des collections, le réquisitoire très expert et construit du locuteur suscite les commentaires acerbes d'un dénommé « Aimable » (« **Parce qu'il y a bien des fantômes chez Bertrand Calenge, n'est-ce pas ? Exemple : le souci de parvenir à une maîtrise absolue de la gestion d'une bibliothèque – telle que vous l'exposez dans vos ouvrages -, n'est-ce pas là le fantôme technocratique par excellence ?** »), dont le procédé rhétorique, pour le moins outrancier (« **comment se fait-il que vous ne débusquiez pas de "fantôme" à l'œuvre dans les conceptions opposées et actuelles de la bibliothèque, lieu où l'on trouve tout comme au supermarché, où le client dispose de multiples services ; un phalanstère du divertissement, ou encore un "paradis public" comme maître Jacques a qualifié cette utopie régressive** » ; « **Quant à moi, j'affirme qu'exclure les ouvrages d'astrologie (par exemple), ce n'est pas exclure des gens mais exclure la bêtise. Ceux qui pensent autrement sont des cons** »), ne saurait mieux accréditer la thèse de celui qu'il est censé combattre. En réponse à cela, Bertrand offre son silence.

### **Entre Onfray et Dumont**

Bien d'autres sujets de tension méritent ici d'être relevés, qui participent de cette même dialectique binaire de l'offre vs demande ou **du bon vs mauvais**, en même temps qu'ils servent l'invitation de Bertrand à labourer « **le champ immense des alternatives manichéennes, si propices aux résolutions simplistes** ». La question de la place de Michel Onfray dans les collections universitaires en est un bel exemple, dont se saisit le professionnel, après avoir découvert sur la toile, le souffle « **coupé** », un

plaidoyer (semble-t-il mis en acte!) en faveur de l'expurgation dudit philosophe des rayons de sa bibliothèque : «**À l'arrogance de l'imposteur dépecé, on peut radicalement s'interposer en travers des voies de diffusion des textes. C'est ce qui vient de se produire ici, à la section «Lettres et Sciences Humaines» de la bibliothèque universitaire : outre le veto sur la production d'Onfray, ses livres (soit 14) viennent d'être retirés du fonds (d'aucuns resteront dans les rangs, qui comprennent de simples préfaces signées de l'hédoniste-libertaire). Seront-ils donnés? Nullement : pour quelle raison la bêtise devrait-elle être déplacée? La benne? La benne**». Le propos est là si outré qu'on peut s'étonner de l'attention contradictoire que veut bien lui porter l'éminent théoricien et praticien des bibliothèques que fut Bertrand Calenge, même si on apprécie là encore l'apport réflexif et pédagogique de son argumentaire, ses appels à la cohérence intellectuelle : «**Un conseil logique : si vous n'aimez pas une thèse, battez-vous pour la contredire, écrivez articles et bouquins, militez dans les sphères académiques ou autres, etc. Si votre thèse est débattue, elle sera présente dans les bibliothèques (quelques-unes attentives l'auront proposée en amont : il y a nombre de bibliothécaires attentifs et subtils, si si)... Mais en aucun cas ne réclamez l'ostracisme des pensées qui vous déplaisent. Fahrenheit 451, ce n'est pas l'affaire des bibliothécaires**», ou encore ses savoureux effets d'apostrophe : «**C'est merveilleux de voir comment certains philosophes dénie le droit au débat... à ceux qui ne partagent pas leurs idées! Eh, crétin, on ne te (toi bibliothécaire) demande pas d'obéir à tes usagers, mais juste de les écouter... et de réfléchir dans le cadre de tes missions (qui sont d'ailleurs non pas les «tiennes» mais celles de l'institution au sein de laquelle tu opères)!!**».

L'interrogation posée par Bertrand sur la **sauvegarde des titres de René Dumont** est une autre situation de contexte qu'il soumet à la réflexion de ses lecteurs, tout en rappelant que les

bibliothèques ne possèdent pas les contenus de connaissance mais les **supports de ces contenus** et qu'ainsi, toute opération de désherbage, cette **«question qui tue»**, ne saurait consister à renoncer au savoir mais uniquement à cet objet périssable et reproductible que matérialise l'exemplaire d'un titre : **«Non, ce n'est pas "le" savoir! De même, chère collègue, on ne «jette» pas René Dumont, comme vous l'écrivez : on libère la place d'un ouvrage certes important mais vieilli, non par dédain de ses contenus mais parce que d'autres textes réclament leurs lecteurs! Il faut donc... renouveler, et non accumuler»**. Pour celles et ceux qui ont pu suivre les enseignements écrits ou oraux de Bertrand Calenge, on retrouve là l'un de ses principaux postulats, selon lequel une collection doit être pensée comme un organisme vivant, qui se développe par l'effet d'un renouvellement permanent et non d'un accroissement continu. En corrélation à ce principe, – que la tribune de son *Carnet de notes* lui a permis de réaffirmer avec une grande vigueur –, le professionnel nous instruit du caractère nécessairement relatif et contextuel de toute collection : **«Contrairement aux idéalistes qui voient en la collection une mémoire pure, j'affirme que la collection est opportuniste, datée et localisée. Opportuniste : elle se plie aux besoins d'information d'une population donnée (ce qui ne signifie pas que ces besoins soient nécessairement éphémères). Datée : elle est aujourd'hui une réalité d'information qui prend en compte, à des degrés divers d'intensité, les interrogations et émerveillements de la société à un instant T. Localisée : elle est servie dans un espace donné, avec des moyens normés, des missions sélectives, un public particulier : comparer les choix de collection de la bibliothèque de Vaulx-en-Verin avec ceux de celle de La Rochelle n'a pas de sens (et d'ailleurs, il existe par ailleurs une bibliothèque au moins qui a vocation à collecter et conserver : la BnF!). La**

**collection, pour un bibliothécaire, a une fonction d'usage, non une fonction symbolique ».**

Dans ces différents billets et commentaires, sans compter ceux qui débattent des questions de **neutralité des collections**, de matérialité des **supports de lecture** ou de **numérisation des collections patrimoniales**, on peut constater à quel point la collection reste, au sein de la profession (et ce, aujourd'hui encore!), une source de conversation et de controverse intarissable, à laquelle l'animateur du *Carnet de notes* a voulu contribuer avec toute son expertise, tout son allant et un art très émérite du discours. Au constat que **« Décidément, la collection est lieu de bien des conflits et des angoisses! »**, on préférera de Bertrand cette conclusion pleine de bon sens et d'espoir **« Il restera des collections, mais il restera peut-être ce que tout le monde nomme la bibliothèque... en fait des bibliothécaires! »**.

## Sélection thématique extraite de **Carnet de notes**

Mardi 17 mars 2009

### **Le fantasme de la collection idéale**

Un précédent billet m'a valu quelques commentaires et surtout discussions personnelles, qui méritent une petite réflexion. Partons de l'interrogation [qui]<sup>7</sup> traverse régulièrement l'esprit de tout acquéreur : «Tel auteur, ou plus précisément tel titre, vaut-il la peine que j'investisse mes maigres ressources pour le proposer à "mon" public?».

Question ô combien légitime pour un gestionnaire prudent des quelques deniers qui lui ont été confiés! On devine que ma réflexion ne concerne pas la question, mais les réponses diverses (voire les réactions viscérales) qui peuvent lui être apportées, dans le cadre des bibliothèques publiques particulièrement (c'est un peu différent dans les institutions universitaires).

### **Le délire de l'Index**

Passons sur ceux qui ploient sous le fardeau de leurs haines personnelles – littéraires, politiques ou scientifiques – et se croient fantasmatiquement légitimés dans leurs invectives du fait de leur fonction professionnelle (bien qu'à ma connaissance les recrutements et plus encore les fonctions assignées s'appuient plutôt sur des connaissances, des compétences voire des convictions positives, non sur des rejets haineux). Confondre la sphère privée et la sphère professionnelle devient hélas courant, mais ne mérite pas discussion... À l'Enfer des bibliothèques heureusement disparu ne doit pas se substituer plus radicalement encore (car les titres de l'Enfer étaient tout de même présents sur les rayonnages!) l'interdit absolu d'une parole et d'une mémoire publiques.

### **L'angoisse du choix**

Plus quotidiennement, chaque bibliothécaire sait que, au regard d'une production proliférante, il ne pourra en proposer que quelques spécimens. Mais lesquels? Les pressions sont multiples au moment de la sélection, même si par ailleurs une politique documentaire définit des axes :

---

7. [NDE] : Les oublis ont été rétablis dans les billets du blog et les commentaires : ils sont signalés par des crochets carrés; les coquilles ont été corrigées.

- la conviction positive – « par rapport à ce que j'ai déjà rencontré dans le domaine, ce titre est vraiment génial » – est un argument plus qu'honorable, surtout si le titre s'inscrit dans le droit fil des priorités ou points forts de la collection ;
- l'influence des critiques, de la réputation de l'éditeur ou de la collection, est elle aussi souvent justifiée ;
- la pression des publics – simples lecteurs ou prescripteurs – ne peut en aucun cas être négligée ;
- le repérage d'un déficit dans la collection rend nécessairement réceptif aux titres relevant du secteur déficitaire ;
- inversement, la couverture abondante d'un sujet ou d'un auteur peut légitimement rendre circonspect quant à une nouvelle acquisition, sauf si elle remplace avantageusement un titre délaissé ;
- et surtout, mais surtout, la quotidienneté des acquisitions, conjointement réparties sur le déroulé d'une année budgétaire et sur le flot imprévisible et continu des productions, réduit considérablement le budget moyen consacré à chaque opération de sélection. Qu'on se hasarde à trois coups de cœur au-delà de la moyenne, et on se trouve dépourvu la semaine prochaine devant de futures productions qui, peut-être, s'avèreraient tout aussi géniales...

Face à la validité conjointe de ces impératifs contradictoires, l'« honnête bibliothécaire » doit trouver le juste équilibre, prioriser ces impératifs sans en oublier aucun. C'est une alchimie qui n'appartient qu'à lui, dans son contexte particulier. Tout au plus peut-on lui conseiller de veiller, dans la gestion de son budget d'acquisition, à en réserver toujours une part non négligeable pour des acquisitions « rétrospectives » : dans le flux, on perd vite la conscience des forces et faiblesses globales d'une collection, on ne se rend pas toujours compte de l'oubli du titre majeur ou du secteur mal renouvelé. En conservant une part du budget hors des acquisitions courantes, on peut faire le point une ou deux fois par an, récapituler les contraintes, et réparer oublis, remords, etc. : après tout, peut-être le flux des parutions n'a-t-il pas apporté de nouvelles pépites après celles que j'ai renoncé à acquérir par crainte du lendemain ? !

### Du refus d'acquisition à la soif de pureté

Si tout refus d'acquisition peut trouver sa justification ponctuelle, il en est une qui sourd parfois et que j'ai du mal à admettre, celle de l'excellence revendiquée du fonds. Cet argument renvoie à plusieurs fantasmes parfois simultanés :

- la souveraineté du choix du bibliothécaire, évidemment payé pour prescrire « ce qui est bon » à des publics jugés non avertis ;
- la conviction qu'un titre médiocre parmi des milliers d'autres présents simultanément va contaminer ces derniers ;
- le vœu de laisser derrière soi une construction d'œuvres appareillées ensemble, inattaquable dans sa perfection telles les imbrications de défenses à la Vauban ou les combinaisons d'attaques et de défenses à la Pokémon (j'ai un fils de 10 ans, excusez-moi...);
- la volonté de construire une Œuvre (avec une majuscule) imposant la vérité Culturelle (avec un grand C) contre toutes les dérives conspuées voire supposées.

Eh ben non ! Une collection n'est pas une représentation de la perfection culturelle ou scientifique ! C'est avant tout une représentation d'une époque, et des acteurs de cette époque, bibliothécaires compris. Les intégristes de tous bords lui apportent évidemment leur poids – nous y avons intégré les illusions de la finance follement mondialisée comme les hypocrisies politiques de tout bord ou les approximations de nombreuses démonstrations « altermondialistes » – comme nous ne manquons pas d'essayer de présenter en bonne place des paroles puissantes, dissidentes ou simplement éloquentes. La collection courante n'est « parfaite » que quand elle offre à chacun, quelle que soit sa condition, l'occasion de se construire et de décider. Autant dire qu'il n'existe pas de collection parfaite, si on la rapporte à tous les membres d'une collectivité, et donc à toutes les représentations de la connaissance dans cette collectivité !

### La bibliothèque idéale

À vouloir atteindre la perfection pour chaque acquisition, on en vient à imposer la bibliothèque idéale. Ce pseudo-concept a quelques conséquences graves :

- tout désherbage devient impossible : la perfection ne saurait le souffrir. On ne peut désherber que ce qui a été acquis dans une intention temporaire ; or il ne faut pas acquérir d'autres titres que ceux qui valent le coup de s'en souvenir. Donc il ne faut pas désherber. Vous avez suivi le raisonnement ? J'explique pour les nuls : « Si j'ai acquis, c'est que j'avais raison. Donc c'est que c'est bon. Donc c'est nécessaire à jamais ». Et on va plus loin : « quelques égarés ont fait l'acquisition de titres "indignes" : éliminons-les, et cela fera de la place pour les œuvres incontestables que j'acquerrai » ;
- la collection devient une sorte d'entité a-chronique : nul ne saurait y ajouter ni en retrancher un élément sans passer par les canons de la perfection imaginée. Sauf qu'un bibliothécaire des années 1750 pouvait abhorrer volontiers les lumières naissantes, celui des années 1930 pouvait être séduit par Victor Margueritte, etc. Eh oui, on peut "se tromper", ou plutôt être en phase avec les spasmes de son époque : la légitimité du bibliothécaire d'aujourd'hui tient à son inscription dans le monde d'aujourd'hui – donc en fait à son évanescence prévisible – autant qu'à son ancrage dans la mémoire ! Désherber – en même temps qu'acquérir et que conserver –, c'est constamment réfléchir à l'évolution de la perception du monde, sans bien entendu en négliger la profondeur diachronique ;
- la bibliothèque se ferme aux débats d'idées et se cantonne à une fonction strictement prescriptrice, qui de plus émane de la seule autorité fragile des bibliothécaires. Pire, l'étant de façon dictatoriale elle refuse aux auteurs dûment contestés par les « autorités reconnues » le droit à être lus pour que puisse être jugée (par un lecteur curieux) leur éventuelle inanité. Décidément, l'intégrisme est une tentation perpétuelle ! ;
- la bibliothèque prédit son public en excluant par son exclusion documentaire nombre d'amateurs novices avides de rencontres et d'appropriations. Or, comme le souligne Dominique Lahary, « en ce sens, exclure des livres, ce peut être du même coup, et quelles que soient les intentions, exclure des gens ».

En écrivant cela, je ne veux pas affirmer un relativisme mou (« tout se vaut »), mais construire autour de piliers jugés solides par la communauté scientifique un espace d'idées, de débats, de découvertes, d'hérésies qui, sans prétendre à l'exclusivité ni à l'hétéroclite sur les rayonnages de la bibliothèque, contribueront à forger pour chacun son esprit critique, à exercer son discernement, bref à juger en citoyen responsable : c'est ce dernier qu'il faut servir et encourager, mais pas une collection, idéale ou non.

## Commentaires au billet *Le fantasme de la collection idéale*

### 1/ **Commentaire par Alex – mercredi 18 mars 2009**

«Fantasme», «délire», «angoisse», «haine»... Belle manière de dresser un profil psychologique de vos contradicteurs en évitant soigneusement le problème soulevé.

Qui parle d'«excellence», de «pureté», de «prescrire ce qui est bon», de «perfection», de «bibliothèque idéale», si ce n'est vous? Vous vous créez un adversaire sur mesure. Olivier de l'*Œil cynique* vous parle de légitimité. Ne voyez-vous pas la différence?

### 2/ **Commentaire par Aimable – mercredi 18 mars 2009**

Bonjour,

J'ai beaucoup de difficultés à vous répondre, tant les points d'accord sont intriqués dans une argumentation (la vôtre) contestable et parfois spéieuse. Mais avant tout, comme d'ordinaire, une digression... aimable : lorsque vous évoquez ceux qui «se croient fantasmatiquement légitimés... du fait de leur fonction professionnelle», vous ne parlez pas des bibliothécaires, n'est-ce pas? ; mais des sectateurs du management, employés, entre autres, à la sélection des candidats au salariat; de ces imbéciles imbus de PNL qui se targuent d'un recrutement objectif. Heureusement, le réel les contredit à chaque fois, sans ruiner leur... fantasme de toute puissance. Hein, rassurez-moi : c'est bien de ceux-là dont il est question? C'est pas possible autrement. Parce que sinon, je ne vois pas.

Tout cela est certes aimable mais pas pour autant gratuit. Car en effet, il y a quelque chose que je ne comprends pas dans votre intervention : pourquoi vous complaire dans une description outrée de la situation? Pourquoi donner dans le psychodrame et parler d'«angoisse», de «soif de pureté», de «fantasme»? Où avez-vous vu À L'ŒUVRE de telles dispositions – je veux dire ailleurs que dans votre imagination? De mon côté, je ne vois que des collègues soucieux, dans leur travail d'acquéreur, de constituer des collections à la fois socialement utiles et intellectuellement cohérentes (= conformes à la finalité que vous fixez à la bibliothèque, dans votre conclusion) (utilité et cohérence sont les deux critères essentiels d'une collection.) J'ai vraiment du mal à concevoir que votre critique ait quelque chose à voir avec les pratiques effectives, avec le réel. Bref, j'ai l'impression que vous combattez des moulins à vent. Que tout cela est le produit de vos propres fantasmes.

Parce qu'il y a bien des fantasmes chez Bertrand Calenge, n'est-ce pas? Exemple : le souci de parvenir à une maîtrise absolue de la gestion d'une bibliothèque – telle que vous l'exposez dans vos ouvrages –, n'est-ce pas là le fantasme

technocratique par excellence? En outre, dans le dévoilement des fantasmes des autres, vous êtes bien partial : en admettant même que vous ayez raison au sujet des fantasmes de « pureté » etc., comment se fait-il que vous ne débusquiez pas de « fantasme » à l'œuvre dans les conceptions opposées et actuelles de la bibliothèque, lieu où l'on trouve tout comme au supermarché, où le client dispose de multiples services; un phalanstère du divertissement, ou encore un « paradis public » comme maître Jacques a qualifié cette utopie régressive? S'il faut voir et dénoncer un fantasme, aujourd'hui, c'est bien celui-ci; parce que le risque présent des bibliothèques n'est pas de tomber dans le giron d'acquéreurs intégristes; le véritable risque, c'est l'insignifiance.

Je sais qu'on est sur un blog et qu'on peut difficilement tout dire, tout expliquer dans le détail et la nuance. Mais nombre de vos remarques sont sujettes à caution. Un exemple : la question du jugement d'inanité (et donc l'exclusion qu'il peut entraîner) n'implique pas forcément une disposition "dictatoriale", mais à l'inverse une perception juste du « monde d'aujourd'hui ». Acquérir des ouvrages en psychologie, par exemple, ne peut pas se faire sans prendre en considération l'hégémonie actuelle des théories comportementalistes (dans l'édition, dans l'enseignement, dans le discours ordinaire). Le problème de l'acquéreur n'est donc pas d'équilibrer les acquisitions mais, à l'inverse, de rendre visibles les autres courants de la psychologie, (plus exigeants) et donc de réduire (plus que d'exclure) de manière drastique les auteurs comportementalistes (lesquels, du fait de leur omniprésence dans les médias, n'ont d'ailleurs pas besoin des bibliothèques). Dans ce cas exclure c'est faire preuve d'une vraie sensibilité démocratique.

Un mot sur la sempiternelle citation de Lahary, « exclure des documents c'est exclure des gens » (d'ailleurs empruntée à Bourdieu – mais expurgée de toute critique sociale). L'idée n'est pas fautive; elle n'est pas juste non plus – du moins lorsqu'on la transforme en aphorisme. Là encore, il faudrait argumenter. Quant à moi, j'affirme qu'exclure les ouvrages d'astrologie (par exemple), ce n'est pas exclure des gens mais exclure la bêtise. Ceux qui pensent autrement sont des cons.

Enfin, ce scandale : « la légitimité du bibliothécaire d'aujourd'hui tient à son inscription dans le monde d'aujourd'hui ». Belle définition du conformisme social ! Ou alors, il faudrait étayer l'argument.

Je clos ma trop longue intervention sur un point capital : vous avez raison lorsque vous parlez d'honnêteté au sujet du travail du bibliothécaire. C'est certes impressionniste, flou, ça frise l'à-peu-près, l'amateurisme, mais en fait tout est là, dans le sérieux et l'exigence morale. Lorsqu'on a cette exigence, a-t-on besoin de formaliser au-delà du raisonnable la politique d'acquisition ?

### 3/ Commentaire par Tiphaine A. – vendredi 20 mars 2009

À Aimable et à Alex : bien vu.

Enfin, une réponse à cet article : < <http://www.oeil-cynique.org/spip.php?article259> >.

Vendredi 24 avril 2009

#### À partir d'une idée comme ça : et si on louait les best-sellers ?

Une bibliothèque peut – doit ? – multiplier ses services en fonction des besoins de sa population. Parmi ceux-ci, les services numériques ont la part belle dans les “biblioblogs” (normal : ceux qui tiennent les dits blogs sont plutôt experts en ce domaine), même si quelques-uns, ici ou là, se hasardent à témoigner d'un quotidien professionnel beaucoup moins marqué par l'innovation technologico-servuctive (pardon pour le néologisme). Oublions un instant cet impératif de la médiation numérique, et revenons à la quotidienneté des établissements avec leurs publics bien réels...

#### De l'emprunt comme facteur effectif de l'activité des bibliothèques publiques

Dans un dernier billet, j'évoquais le service du prêt, soulignant qu'il était indispensable pour ce service spécifique de tenir compte des premiers visés, les emprunteurs et leur appétence. Étant entendu bien sûr que par ailleurs les participants à une conférence, les visiteurs d'une exposition, les demandeurs d'emploi ayant à rédiger leur CV ou les collégiens en mal de documentation pour leur exposé nécessitent par ailleurs d'autres processus de service. Ce service du prêt, si négligé dans les “biblioblogs” déjà cités, représente à la fois la plus grosse charge de travail des bibliothèques publiques d'aujourd'hui (équipement, prêt, retour, rangement, etc.) et la demande la plus pressante des utilisateurs qui se pressent à nos portes (au moins celle qui s'exprime la plus spontanément et la plus... énergiquement). Sans compter que la question des prêts reste, pour les élus, un indicateur majeur de l'activité (pardon à la BPI!).

Quand à Lyon on prête près de 3,5 millions de documents par an, et qu'on évalue les charges logistiques qui en découlent à tous niveaux (transactions, manipulations, navette, réglages informatiques, gestion des conflits, adéquation de l'offre à la demande, etc.), on ne peut qu'être sidéré : je parie – évaluation au doigt mouillé – que largement plus de 50 % du temps de travail général y est directement consacré ! Cela ne signifie pas, je le répète, qu'il ne faille pas développer de nouvelles formes d'accompagnement, numériques ou présentesielles. Mais les faits et les publics sont têtus : le prêt reste – encore – à

la fois un argument majeur de notre attractivité et une part importante de notre activité...

Pour continuer à être utiles demain, et donc à exister encore, il faudra sans nul doute inventer de nouvelles formes de rencontres avec nos publics. Mais l'époque actuelle nous apprend surtout à devoir distinguer les objectifs et circuits des services mis en œuvre. Si on parle du service du prêt, on parle des emprunteurs, de leurs demandes, de leurs pratiques.

### **La demande, la demande, vous dis-je !...**

Comme je le rappelais dans le billet signalé plus haut, un taux de rotation fournit une activité générale d'un segment de collection pris dans son ensemble – donc d'une activité de prêt globalisée. En revanche, il ne fournit aucune indication sur la pression possible de la demande sur un titre spécifique. Si on analyse cette activité et cette pression, non globalement mais titre à titre, le paysage change. Certains titres ne sont guère empruntés (mais peut-être sont-ils utiles en consultation?), d'autres connaissent un succès d'emprunt modéré... et quelques-uns sont soumis à une pression gigantesque de la demande d'emprunt. Ce sont souvent des romans ou des essais médiatiques : pour l'anecdote, et j'espère ne pas trahir un secret d'État, la trilogie Millenium a connu à Lyon plus de 850 réservations sur l'année 2008! Quant à promouvoir un titre via Internet, l'opération n'est pas sans risque : créer un buzz autour d'un titre confidentiel, c'est génial, mais comment la bibliothèque peut-elle répondre à une demande massive sur ce titre (demande au fond légitime, puisque c'est elle qui a lancé le buzz) si elle n'en possède qu'un ou deux exemplaires?

Certes, un titre spécialisé peut connaître un vrai succès auprès de spécialistes (on connaît le cas pour des manuels de logiciels hyper-pointus... et très coûteux), mais cette demande reste, du point de vue de la masse des demandes, minoritaire. Ma question porte sur la pression massive.

### **Louer des best-sellers ?**

Si une bibliothèque poursuit une politique d'acquisition cohérente, qui laisse sa place à la demande (par exemple achat en 2 exemplaires d'un titre populaire), que peut-elle faire quand la demande pressante excède ses capacités financières? Céder à cette demande, c'est renoncer à proposer un panorama mûrement pesé de la production. Refuser l'écoute de cette demande, c'est s'exposer à recevoir les récriminations des plus fidèles visiteurs voire à leur renoncement. Coincés?

Les bibliothèques publiques du Québec (voyez ici, ou là – juste à titre d'exemples, il y en a des centaines, comme le relevait Réjean Savard – et

d'autres aux États-Unis, et m'a-t-on dit aux Pays-Bas ou en Allemagne) ont envisagé la question sous un angle rationnel : oui, on achète les best-sellers (à la fois parce qu'ils représentent une image actuelle du monde d'aujourd'hui et parce qu'ils sont demandés), mais si la demande devient excessive on refuse de consacrer les deniers publics à l'appétit de quelques centaines de consommateurs avides, pour ne pas déséquilibrer la collection compte tenu des moyens consentis.

Alors, pour ces amateurs forcenés (et souvent pressés), on propose un deal : la bibliothèque achète selon sa politique d'acquisition X exemplaires du titre et les intègre à sa collection aux conditions normales d'accès et d'emprunt. Si vous êtes si pressés, la bibliothèque en achète XXX exemplaires en plus, et vous pouvez les louer à un prix modique (2 à 5 €). Ces titres ne font pas partie de la collection, ils sont la réponse à votre demande urgente. D'ailleurs, lorsqu'ils seront en fin de vie, et de succès, on les soldera auprès des amateurs. Et les ressources tirées des locations et de la vente finale permettront de réalimenter ce stock à usage urgent, voire pourquoi pas de contribuer à enrichir l'offre documentaire pérenne de la bibliothèque.

L'offre réfléchie des bibliothécaires n'est pas remise en cause. En fait, on répond aux "maniaques" (que je respecte : j'en suis un parfois moi-même), avec un service qui s'auto-alimente financièrement, les recettes des locations et des ventes en fin de vie équilibrant le renouvellement des best-sellers, qui ne sont d'ailleurs pas si nombreux en termes de titres.

Objections ?

Objections, Votre Honneur (ou Monsieur le Président, pour ne pas verser dans les séries américaines...) :

### **Première objection : on pervertit la constitution réfléchie de la collection**

Si le budget d'acquisition était piloté par la seule demande, l'objection serait recevable. Dans mon hypothèse, on privilégie au contraire la réflexion à moyen et long terme, en dérivant les exigences les plus présentes vers un "budget annexe" alimenté par les plus exigeants. Bien entendu, un tel dispositif exige des contraintes, par exemple qu'un titre "loué en best-seller" ne puisse être acquis que si la bibliothèque en a déjà acquis X exemplaires pour un prêt régulier, selon les modalités ordinaires de prêt. Pour ceux qui veulent débattre plus avant de l'offre et de la demande, voyez ici et là par exemple.

### **Deuxième objection : on crée une bibliothèque à deux vitesses**

Deux vitesses ? On voit tout de suite l'interrogation : certains pourront, moyennant finances, obtenir rapidement un titre qu'autrement ils auraient

attendu plusieurs mois. Ce serait de l'inéquité ! L'objection a déjà été lancée à Victoriaville au Québec (ici), mais la réponse en commentaire du directeur des services culturels de Victoriaville mérite d'être citée :

« La collection documentaire d'une bibliothèque vise à répondre à la majorité des besoins de lecture d'une population. Les acquisitions sont équilibrées, tout en tenant compte de la popularité d'un titre, qui sera acquis à un plus grand nombre d'exemplaires, afin de répondre à la demande. D'ailleurs, le nombre de personnes qui réservent un titre est l'indicateur le plus fiable. La bibliothèque achète un exemplaire supplémentaire dès que le nombre de réservations du titre atteint dix. Il y a donc un plus grand nombre d'exemplaires sur les rayons pour l'emprunt régulier de livres.

La location des "titres à succès ou best-sellers" est une formule qui vise à permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder simultanément à la lecture du roman de l'heure. Pour une somme minime, 3 \$ en passant, le lecteur peut obtenir le roman plus rapidement. Retenons que le titre populaire a une durée de vie assez courte. En effet, plusieurs veulent le lire dès sa sortie et après quelques mois, la demande pour le titre baisse significativement, étant déjà remplacée par un autre titre qui vient de sortir. C'est ainsi, que plus de personnes, vraiment plus de personnes, peuvent lire le roman fraîchement publié, pratiquement dès sa sortie. Pas mal, non !

De plus, cette formule est répandue dans les bibliothèques publiques du Québec. En résumé :

- un roman populaire est toujours disponible pour l'emprunt régulier ;
- selon la demande, nous ajoutons des exemplaires destinés à l'emprunt régulier ;
- la location répond à un besoin momentané d'un grand nombre de personnes à lire le roman fraîchement édité ;
- la location permet de désengorger la file d'attente à l'emprunt régulier sur un titre populaire, donc plus de personnes peuvent emprunter le livre, et ce, plus rapidement encore ;
- la mesure est économique autant pour la bibliothèque que pour l'utilisateur ;
- et, la bibliothèque est satisfaite de cette mesure, par la popularité qu'elle suscite ».

### **Troisième objection : on risque de dériver vers une organisation de services à la demande**

L'argument est loin d'être passéiste ou rétrograde. Il est vrai que la bibliothèque constitue fonctionnellement un service collectif d'accompagnement (par ses financements, sa tutelle et ses publics destinataires) des populations d'une collectivité particulière. C'est sa différence profonde d'avec les services marchands : nous n'avons pas à construire notre créneau en fonction d'un service ou d'un produit, mais nous devons inventer les services et produits qui nous permettront de mieux servir un public prédéterminé, celui pour lequel nous sommes payés, bref les citoyens de notre collectivité.

Les services à la demande ont ceci de redoutable qu'en parcellisant les demandes et les services, ils tendent nécessairement à isoler chaque prestation pour en identifier les destinataires et leurs besoins. En soi, ce peut être une bonne chose (un cadre passionné de musique alternative n'a ni les mêmes demandes ni les mêmes pratiques ni les mêmes moyens qu'un chômeur en fin de droits cherchant à établir son CV dans un espace numérique).

Identifier les demandes et les demandeurs (ou plutôt les besoins) est très intéressant. Mais ce doit être conduit bien sûr en conservant en règle de conduite l'intérêt général d'une population, donc d'un équilibre politique envers les besoins de toutes ses composantes. Simultanément au sein d'un même établissement – et selon des priorités dictées par le contexte local – on agira dans de multiples directions, ici la médiation auprès de publics isolés, là un programme culturel ambitieux, là encore une entreprise de médiation numérique, là enfin – revenons à notre propos – le service adapté aux emprunteurs avides... Donc prière de ne pas prendre cela comme une lubie – ou une idée géniale, j'aimerais mieux ! –, mais comme une piste possible dans un éventail d'opportunités.

### **Quatrième objection : on a le droit ?**

Désaffecter des documents, cela relève de l'autorité locale. Après avoir cherché (mais je ne suis pas expert), je n'ai rien trouvé qui empêche la vente de documents non patrimoniaux en fin d'activité (sous réserve des arrêtés et procédures *ad hoc*), ni la location de certains livres (attention, pas les DVD, dont l'usage n'est possible en bibliothèque qu'aux fins de prêt) : voir par exemple la loi sur le droit de prêt.

Et puis, au fond, la question du droit n'est-elle pas souvent l'ultime argument défensif ? Si la loi n'est pas élastique, son interprétation reste soumise à quelques impératifs fondamentaux, et pour les institutions publiques celle de vérifier notamment l'égalité d'accès : bien distinguée financièrement, cette hypothétique offre de « best-sellers supplémentaires en location » peut-elle être considérée comme un « cœur » du service public, ou comme une acti-

tivité facilitatrice accessoire? La réponse n'est sans doute pas dans les grands principes, mais dans l'organisation générale de la bibliothèque.

Mais la vraie question ici c'est : qu'en pensez-vous?

### Commentaires au billet À partir d'une idée comme ça...

#### 1/ Commentaire par Lully – vendredi 24 avril 2009

Ce service ressemblerait beaucoup, pour l'usager, à certaines pratiques sur eBay ou PriceMinister : acheter un livre 20 euros, le lire et le revendre peu après 15 à 18 euros.

Ce qui me gêne surtout, c'est la lisibilité du service pour l'usager : en effet selon les best-sellers, ce ne sera pas les mêmes lecteurs qui seront concernés, donc il n'y aura que peu d'habitues du service. Comment rendre admissible auprès des éternels nouveaux arrivants que pour certains livres, ils doivent payer un supplément?

Cela dit ce problème n'en est peut-être pas un, puisque le service existe ailleurs (et je suppose qu'il est rôdé)?

#### 2/ Commentaire par Bibliobsession – samedi 25 avril 2009

Merci pour ce très intéressant article, Monsieur le Président. ;-)

J'ai une objection et une remarque. L'objection est organisationnelle : gérer un tel service implique une gestion matérielle des transactions qui me semble à l'exact opposé des arguments en faveur de la gratuité d'accès des bibliothèques.

Autrement dit une bibliothèque se retrouve potentiellement avec des coûts de gestion importants (temps de travail pour les transactions, celui passé au Trésor public, achat du coffre-fort, etc.) Alors on met en place un tel service : d'un côté on prône l'accès gratuit pour éviter les coûts de gestion et de l'autre on propose un service de location pour retrouver les mêmes coûts de gestion?

La remarque : si on met en place un tel service (attention, l'objection plus haut ne veut pas dire que je suis opposé, ni pour non plus, ce service de location : je m'interroge avec toi) pourquoi, au fond ne pas le réserver aussi à des « succès des bibliothèques »? Les « succès constatés » (le best-of des prêts) ou alors les « succès suscités » par la bibliothèque : mettre en avant pendant un mois, par exemple 5 titres que l'on trouve particulièrement intéressants, voire qui font l'objet d'un accord avec un libraire/éditeur/média local?

Bon c'est une idée comme ça, mais ça aurait pour effet de mettre en évidence l'impact des « succès de bibliothèques » et de pouvoir, comme tu le dis dans le

billet, répondre à la demande d'un titre que l'on se met à promouvoir auprès des usagers, on doit être capables de le fournir en un nombre d'exemplaires suffisant non ?

À la fonction de prêt dont tu soulignes à juste titre l'importance pour les bibliothèques, s'ajoute peut-être, celle de « média local » pour la bibliothèque, au sens où une communication (ou alors un choix des lecteurs, issu d'un vote) bien faite sur des titres peut entraîner une forte augmentation de la demande non ?

### **Réponse de Bertrand Calenge @ Silvère bibliobsession – samedi 25 avril 2009**

Deux réponses à tes judicieuses remarques :

1 - le coût de gestion : un collègue avec lequel on discutait récemment de cette hypothèse soulignait qu'un tel système supposait que parallèlement l'emprunt soit gratuit pour tous, à la fois pour des questions de lisibilité et pour que les gens n'aient pas l'impression de payer deux fois (c'est ce que suggère Lully). C'est un argument de plus pour la gratuité dont tu parles. Quant aux coûts de gestion, je crois qu'il faut se mettre d'accord : le problème n'est pas tant de baisser les coûts de gestion que de les maîtriser dans le contexte d'une économie particulière. Si le paiement de faibles sommes génère des coûts de gestion, il faut d'une part mettre en place les outils ad hoc (carte bleue, paiement à des bornes qui désactivent automatiquement les RFID, etc.), et bien entendu ces coûts supplémentaires doivent être intégrés dans cette économie parallèle de location. L'objectif est bien sûr que ce service soit financièrement neutre pour la collectivité (encore qu'on puisse accepter un léger déficit si cette offre particulière joue son rôle de produit d'appel).

2 - quels best-sellers ? D'accord avec ton analyse : pour moi les succès de bibliothèque font partie des best-sellers (ou plutôt chez nous des best-loaners). Mais j'insiste sur le fait que ce sont les emprunteurs qui, dans cette forme particulière de service, ont le dernier mot. Bien sûr, il faudra faire des paris : la promotion ou le buzz établi par la bibliothèque sur tel ou tel titre va-t-il marcher ? Court-on le risque d'acquérir quelques exemplaires de plus qui devront trouver leur équilibre budgétaire ? Dans ce cadre très particulier (qui n'est pas celui de l'ensemble de la collection, j'insiste là-dessus), on est un peu dans la position de l'éditeur qui fait des paris sur un titre. On a un avantage : on peut faire entrer dans le circuit les succès médiatiques affirmés.

@ Lully

D'accord sur la nécessité préalable d'un prêt "ordinaire" gratuit (cf. ci-dessus). Quant au coût pratiqué par les Canadiens, il ne dépasse pas les 3 dollars. Un roman prêté 8 fois à 3 euros couvre le coût d'achat (18 euros en moyenne), son

équipement (4 euros environ) et les frais de gestion (2 euros??). La lisibilité ne me paraît pas en cause si la communication est bonne...

### **3/ Commentaire par DBourrion – dimanche 26 avril 2009**

Petite remarque d'indécrottable geeko-biblioblog : -) : on voit émerger des offres (je pense à Cyberlibris ou publie.net – le modèle est déjà connu en BU, c'est celui de la documentation électronique) dans lesquelles la bibliothèque acquiert non pas des ouvrages, mais un accès à ces ouvrages (le modèle Numilog, lui positionné sur du prêt inspiré du modèle traditionnel, me semblant une fausse route).

Dans ces offres, le problème ici fort justement soulevé ne se pose plus : une fois le ticket d'entrée payé (la bibliothèque paie tant pour tant d'accès simultanés, avec toujours une option « illimitée »), le nombre de lecteurs en train de lire le même ouvrage n'est plus vraiment limité, et la question du nombre d'exemplaires ne se pose plus (en fait, la question de l'emprunt saute, remplacée par celle de l'accès).

Je suis absolument persuadé que ce modèle encore « marginal » va se développer à mesure que les outils de lecture électroniques deviendront confortables et communicants - j'en ai parlé chez moi avec cette idée de Bibliothèque in the Clouds.

Cette évolution prévisible, il me semble, déplacera le problème : la question ne sera plus « combien me faut-il d'exemplaires de best-sellers » ou « comment me les procurer en restant dans les clous de mon budget », mais « comment faire pour extraire de ce flux et pousser vers les lecteurs autre chose que les best-sellers qui leur sont déjà largement "vendus" par les médias » ?

Voilà. C'était le quart d'heure « les modèles documentation électronique vont sans doute se répandre en BM et bouleverser la question des acquisitions et des politiques documentaires » (une politique documentaire de flux, ça continue à me sembler très flou).

### **4/ Commentaire par B. Majour – dimanche 26 avril 2009**

Bien, voilà une idée qui entraîne plusieurs questions.

D'abord, précisons ce qui suit :

3 \$ CAN = 1,86 euros d'après le site FXtop.

Ensuite, sur le site de la médiathèque de Victoriaville : « Tout citoyen de la ville de Victoriaville peut obtenir gratuitement un abonnement donnant accès aux services offerts dans les bibliothèques de la ville. »

Ce qui relativise, quand même, ce surcoût pour des best-sellers.

On n'est pas sur un service payant en plus d'une cotisation payante.

Ceci dit, je ne comprends pas bien comment fonctionne ce service. Aussi ai-je posé la question à la directrice de Victoriaville pour avoir plus d'information sur un tel système qui, à première vue, semble effectivement favoriser les gens aisés, au détriment des plus pauvres.

Au moins en ce qui concerne les best-sellers.

Comme il a été dit :

Un best-seller n'est best-seller que sur une durée assez courte (six mois?, et encore... d'après les libraires, c'est plutôt trois, puisqu'un clou chasse l'autre).

Six mois = 24 semaines.

Durée d'emprunt classique dans une bibliothèque : 3 semaines.

$24/3 = 8$  lecteurs

Si les lecteurs sont conscients que d'autres attendent, le taux de lecture du best-seller doit augmenter, et sans doute doubler sur cette période. Soit 16 lecteurs.

À la réflexion, pour le système de location, juste et égalitaire, je conçois ce qui suit :

À supposer 1 livre qui est acquis par la bibliothèque et qui devient/qui est best-seller.

10 personnes s'inscrivent sur ce titre.

Ce qui génère l'acquisition d'un deuxième exemplaire.

Temps de lecture, 2 semaines.

La personne 10, aurait eu le livre au bout de 20 semaines.

Avec un deuxième titre, elle l'aura au bout de 10 semaines.

C'est effectivement avantageux, pour elle, de mettre 3 \$ pour diviser par deux son délai d'attente. Ceci même si elle ne passe pas devant tout le monde. (il y faut encore une mentalité particulièrement civique et collective).

100 personnes.

La personne 100 aurait eu le livre au bout de  $100 * 2$  semaines

Avec 11 exemplaires, elle l'obtiendra au bout de  $(100/11) * 2$  semaines = 18 semaines.

1 000? 10 000?

Les mathématiciens pourront calculer que la limite de cette série est  $10 * 2$  semaines, quel que soit le nombre d'inscrits. Ce qui reste très tolérable pour un best-seller.

Beaucoup moins lorsqu'il s'agit de mettre tous ces best-sellers en rayon. : -).

Ceci, si tous les gens décident de payer civiquement les 3 \$.

Car il faut quand même 10 personnes payantes pour acheter le nouveau document.

Ce qui devient un effort d'achat collectif pour lire plus vite.

Là, on peut se demander si un appel à don auprès de la population ne serait pas tout aussi efficace que cette gestion à 3 \$.

3 \$ + coût d'encaissement (comme l'a précisé Bibliobsession), ce qui revient à beaucoup plus cher que 3 \$ pour les gens qui veulent payer, et encore pour ceux qui ne le veulent pas.

Alors qu'il est possible de pratiquer autrement.

Appel à don sur des titres précis, ou pré-inscription sur un titre avant même sa sortie en librairie pour prévoir ses achats (s'il s'agit bien de satisfaire la population : sa demande de lecture.)

Mais comme les fonds alloués aux bibliothèques ne sont pas extensibles, l'appel à don sur des titres best-sellers ne devrait pas être plus difficile que réclamer un 3 \$ collectif pour la location d'un livre.

Dans les deux cas, on fait appel à la générosité de certains... sauf à fourvoyer la bibliothèque dans un système à deux vitesses.

Je recommence encore à être long, aussi vais-je souligner ce qui m'intéresse dans ce post.

- «La trilogie Millenium a connu à Lyon plus de 850 réservations sur l'année 2008 !»

Pour combien d'exemplaire acquis ?

- « D'ailleurs, lorsqu'ils seront en fin de vie, et de succès, on les soldera auprès des amateurs. »

Hum, pour avoir vu l'état d'un livre après 10-20 lectures, je préfère les acheter sur les sites de revente ou d'échange lorsqu'ils sont annoncés TBE/Comme Neuf (Très bon état = 1 lecture soignée), au tiers de leur prix, voire encore plus bas quand c'est par lot.

Donc, je ne compterais pas trop sur un «solde» important de livres très lus.

Bibliobsession : « pourquoi, au fond ne pas le réserver aussi à des "succès des bibliothèques" ? »

Il faut définir ce qu'est un best-seller.

Définition proposée : en (pour une) bibliothèque, un best-seller est un best-demandé.

(Avant ou après acquisition ?)

Ce qui suppose la capacité de gérer ou canaliser cette demande, par l'OPAC, ou par un système adapté.

Comment ce système est-il organisé dans les grandes bibliothèques ?

Dans les petites, c'est le bibliothécaire qui sert de système, avec parfois un cahier.

Un cahier, c'est difficile à gérer et pas très moderne pour une grande bibliothèque.

Alors quid du système ?

Ou alors les réservations sont si faibles qu'il n'est pas intéressant de le développer ?

Bien cordialement

Bernard Majour

### **5/ Commentaire par Colvert – lundi 27 avril 2009**

Il y a 18 ans, pas une minute, mais pas un siècle, Bertrand Calenge était président (et même président-fondateur) de l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt. Le voici qui découvre le charme de Culture et bibliothèques pour tous (CBPT)...

Je passe sur les objections théoriques que l'on peut faire à la « proposition », même si Bertrand les cite, il fait semblant de ne pas les comprendre. Bertrand Calenge (probablement le même) a écrit des livres (voir leur liste sur le [site](#) de la Bibliothèque où il travaille : dont certains expliquent que la définition de ce qu'on appelle couramment une politique documentaire doit tenir compte de l'environnement de la Bibliothèque... Voici qu'il suggère de faire un gros effort pour ne pas en tenir compte : on va continuer à acheter des « best-sellers » à prêter comme si le service de location qu'il imagine n'existait pas, bref, cette fois, la main gauche doit à tout prix ignorer ce que fait la droite... Il doit y avoir d'autres objections, mais on ne va pas refaire le monde ni les bibliothèques à propos de ce billet.

Les objections pratico-financières ont déjà été soulevées. Le modèle CBPT fonctionne avec du personnel bénévole, des subventions publiques (qu'on ne doit pas oublier) et l'organisation comptable de petites associations... Alors, la réponse de Bertrand à « Silvère bibliobsession » relève de la magie plutôt que d'une réalité actuellement possible : l'automate qui prête gratuitement la plupart des ouvrages de la bibliothèque mais qui permet le paiement par carte bleue quand il reconnaît un livre en location (et qui ne bloque pas quand soudain le lecteur qui se voit

demander sa carte bleue abandonne la transaction) doit être financé... et amorti avant un nouveau changement technologique...

Mais le pire, me semble-t-il, c'est pour les directeurs de bibliothèques de petites et moyennes collectivités qui vont expliquer à leur Maire que, oui la bibliothèque publique loue aussi des livres mais que c'est complètement différent de Culture et bibliothèques pour tous, qu'il faut maintenir le budget de la Bibliothèque publique au nom des services publics qu'elle rend et qu'une association loueuse de livres ne saurait pas rendre, même si sa présidente est aussi celle de l'Association des Amis de Monsieur le Maire et de la Paroisse Sainte Thérèse du Centre-Ville (AAMPSTCV), et voici la réponse de Monsieur le Maire : sans donner tout de suite la gestion complète de la bibliothèque à cette association (après une mise en concurrence, si vous voulez qu'on respecte toutes les règles), peut-être pourrait-on dans un premier temps offrir à CBPT de gérer ce nouveau service que vous proposez, Monsieur le Conservateur, le hall de la Bibliothèque est assez grand...

Je ne continue pas ce roman, mais si je l'ai commencé, c'est que je soupçonne l'auteur de ce blog de confondre ici la réflexion bibliothéconomique avec son goût pour la science-fiction. Si, une fois passée l'excitation de l'écriture, il se retournerait la question « et vous, qu'en pensez-vous ? », que se dirait-il *in petto* ? En tout cas, je l'invite à écrire de la SF, je suis sûr qu'il le ferait avec beaucoup de talent et d'allégresse.

### **Réponse de Bertrand Calenge @ Colvert – lundi 27 avril 2009**

Merci pour cet utile rappel à l'ordre, ou plutôt à l'environnement. Je reconnais m'être situé, pour ce billet, dans un environnement où la bibliothèque publique est une réalité reconnue par les décideurs (ce qui semble être le cas au Québec, non ?), et non dans ces petites communes où la conviction de sa nécessité reste à construire. Donc, *mea culpa* sur ce point, d'autant que j'ai eu assez à batailler avec des maires concernant CBPT.

Néanmoins, la pratique québécoise reste intéressante, car elle situe d'emblée l'économie générale de la bibliothèque – fondée sur l'exigence d'un service public – dans la réalité complexe des demandes et besoins d'une population très diverse. Il me semble que la leçon peut en être tirée sinon pour les communes où la bibliothèque peine à se voir reconnaître, du moins pour celles qui, à peu près assurées de leur légitimité, veulent imaginer des façons de répondre à cette diversité des demandes. C'est bien là, me semble-t-il, tenir compte de l'environnement.

Quant à dire que le service est sans intérêt pour une bibliothèque publique établie parce qu'il existe déjà des organismes loueurs comme CBPT, c'est là un mauvais procès : ou bien la bibliothèque se considère comme un service interstitiel (elle fait seulement ce que d'autres ne font pas déjà), ce qui me semble une vision

étriquée du service public, ou bien elle propose une gamme étendue de services qu'elle articule les uns aux autres en direction d'une population diverse. Le tout est de conserver cette ambition "globale" : et l'idée que je sou mets au débat s'inscrit bien comme un mini-service nécessairement complémentaire de l'offre et des services beaucoup plus larges qu'offre (devrait offrir ?) toute bibliothèque ! Ce service complémentaire générerait des flux supplémentaires pour les autres services, ce qui n'est pas rien, sans rien enlever aux autres services !

Alors, c'est peut-être de la SF... Mais les blogs ne sont-ils pas un lieu de SF ? Au moins, on peut entendre les réactions, provoquer le débat, et tout compte fait ce peut être constructif, non ?

#### **6/ Commentaire par Arnaud Salez – mardi 28 avril 2009**

Il me semble louable de vouloir être au plus proche de la demande (ce qui me semble nécessaire : l'idée que nous nous faisons des publics évolue moins vite que les publics eux-mêmes). Restons donc à l'écoute de nos usagers et de leurs besoins !

Cela dit, l'idée pose deux questions :

- une bibliothèque doit-elle coller son rythme d'acquisition au rythme de la librairie ? Un usager qui paye peut-il cou cher devant la porte de la bibliothèque pour obtenir à minuit le nouvel Harry Potter ? (un brin excessif... mais je paye, j'y ai droit !). Donc, ne risquons-nous pas d'adopter la temporalité de la librairie, avec ses forces et ses faiblesses ?;
- dans la volonté de démocratisation culturelle (jolie expression !) qui nous anime tous... Ne risque-t-on pas une rupture d'égalité du service ? Plus riches, mieux servis... Je sais c'est déjà le cas, c'est pour ça que je milite pour la gratuité.

En ce sens, la réponse du directeur des services culturels de Victoriaville me semblerait vraiment pertinente s'il pouvait démontrer qu'en mettant en place ce service pour certains usagers il servait réellement le plus grand nombre.

Que la bibliothèque ne soit pas un service « interstitiel » me semble une saine idée (c'est sans doute pour cela qu'une réflexion plus globale est nécessaire autour des services payants), je ne suis pourtant pas certain que cette idée de location simplifie la vision que les usagers peuvent avoir de nos missions et de nos objectifs...

#### **7/ Commentaire par Aimable – mercredi 29 avril 2009**

« Refuser l'écoute de cette demande, c'est s'exposer à recevoir les récriminations des plus fidèles visiteurs voire à leur renoncement » = tant mieux.

### **8/ Commentaire par Discobloguons – dimanche 10 mai 2009**

Objection également pour les raisons énoncées plus haut, plus celle-ci : la bibliothèque n'a pas à se substituer au secteur privé représenté par les librairies. Les deux sont complémentaires.

L'observation des bibliothèques de Montréal et Québec démontre une approche différente de leurs homologues françaises : règlements beaucoup plus rigides, location payante de best-sellers, réservations souvent payantes, disques compacts (quand il y en a) souvent en location payante... Je ne suis pas sûr que ce système rencontrerait un succès unanime auprès des usagers (mais qui sait).

### **9/ Commentaire par Dominique Lahary – mardi 26 mai 2009**

Bonjour Bertrand.

D'accord pour ne pas oublier le rôle central du prêt (si j'ose dire !).

Mais d'abord un commentaire incident sur cette phrase :

« Quant à promouvoir un titre via Internet, l'opération n'est pas sans risque : créer un buzz autour d'un titre confidentiel, c'est génial, mais comment la bibliothèque peut-elle répondre à une demande massive sur ce titre (demande au fond légitime, puisque c'est elle qui a lancé le buzz) si elle n'en possède qu'un ou deux exemplaires? »

Je considère pour ma part que le rôle de popularisation d'auteurs, de titres, de genre, doit être déconnecté du service de prêt. Si nous avons contribué à faire connaître un titre et que cela conduit des gens à l'emprunter ailleurs ou à l'acheter, tant mieux. Sinon, on ne peut rien populariser, coincés que nous sommes par la rareté des exemplaires. J'aime bien par ailleurs cette idée que la bibliothèque peut faire acheter des livres (ou des périodiques, des disques, des vidéos...).

Ma réponse à l'idée de louer des best-sellers est dans le même ordre d'idée. Je ne suis sensible à aucune (absolument aucune) des objections que tu soulèves toi-même. Je pense simplement que louer des livres serait une concurrence déloyale vis-à-vis de la librairie et de l'édition. On sait à quel point le fait de vendre beaucoup d'un titre aide l'édition à prendre des risques, et la librairie à tenir.

Et, même si la concurrence était marginale, je pense que cela donnerait un signe fâcheux à nos partenaires de la chaîne du livre. Pour moi une politique publique du livre tient compte de la lecture publique, mais aussi de l'édition et de la librairie. Nos collègues nord-américaines ne sont sans doute pas sensibles à cet aspect des choses.

Je vois une autre objection : l'atteinte au principe de gratuité, avec les risques que signale Colvert à propos de Culture et bibliothèque pour tous : nous ne louons

pas (je me souviens que les premières discothèques de prêt dans les années 1970, reposaient sur la location, et je suis heureux qu'on en soit sorti).

**Réponse de Bertrand Calenge @ Dominique L. – jeudi 28 mai 2009**

Merci pour tes commentaires. Tout à fait d'accord avec le fait que le buzz que nous pouvons créer autour d'un titre ne vise pas seulement à faire accroître les prêts, mais à faire connaître un texte, une musique ou un film; c'est même un argument qui a guidé la promotion de titres à Lyon via Points d'actu.

La question de la concurrence avec la librairie (ne parlons pas des disquaires, les malheureux ont tant souffert qu'ils ont presque disparu de nos régions) me laisse plus sceptique. Elle laisserait penser que : 1) la paix avec les libraires tiendrait aux faibles moyens déployés par les bibliothèques (bref nous vivrions sur une économie non de la rareté... mais de la pauvreté); 2) la démarche d'achat en librairie serait identique à celle de l'emprunt en bibliothèque. Or il m'a semblé constater que l'achat correspondait à une appropriation individuelle puissante dans nombre de cas; 3) la démarche d'emprunt serait substitutive de l'achat, ce qui n'a pas été démontré dans les études de l'Observatoire de l'économie du Livre.

L'évocation des premières discothèques publiques qui louaient les disques (il en existe encore, si, si!!) possède son revers dont beaucoup de bibliothèques municipales ont souffert : "non, il ne faut pas prêter de cassettes vidéo ou de DVD, ça va faire du tort aux boutiques de location" ont dit nombre d'élus. Alors on n'ouvrait pas d'espace cinéma dans les bibliothèques...

En définitive, mon ballon d'essai (comme le souligne le titre) permet, me semble-t-il, de bien mettre en évidence une culture française de la bibliothèque publique profondément ancrée sur l'égalité. Je ne suis néanmoins pas certain que cette exigence honorable tienne toujours compte simultanément des deux bouts de la chaîne humaine de nos publics potentiels : ceux qui ne viennent pas à la bibliothèque et supposeraient pour être servis une refonte complète de nos organisations, et ceux qui y viennent volontiers et en attendent encore plus. Mon billet de ce jour ne concernait que les seconds. Ils n'en sont pas plus anodins.

Mais ce n'était, je le répète, qu'« une idée comme ça » !

Dimanche 20 septembre 2009

## Éliminer René Dumont ? Retour sur le désherbage

En réaction à un billet admirateur (merci !) du blog [idées infos](#), je reviens sur la question du désherbage et des angoisses qui l'accompagnent.

En fait, ce qui m'a interpellé dans le sympathique billet cité, c'est l'exemple suivant :

«Ce qui me gêne concrètement c'est de jeter René Dumont de nos bibliothèques par exemple! Il n'est plus réédité, c'est une figure majeure de la fin du XXe notamment en ce qui concerne l'Afrique mais aussi la question écologique qui est de nouveau à la mode (tant mieux) depuis le nouveau concept de "développement durable"...»

(Parenthèse : pour comprendre mon attention, il faut savoir que dans mes jeunes années et encore maintenant – mais ne me parlez pas des Verts!! -, j'ai été fasciné par les écrits et la force de conviction de **René Dumont**. Alors, ce collègue me télépathe un cauchemar : et si toutes ses œuvres avaient été aujourd'hui pilonnées dans toutes les bibliothèques?! *fin de la parenthèse*)

Décidément, la collection est lieu de bien des conflits et des angoisses! On connaissait l'existence d'une censure conduite **par respect du savoir établi** ou **pour le bien des citoyens**. Cette fois-ci, on aborde la collection sous l'angle du «*comment? Vous n'avez pas tel auteur?!*», et même pire : «*comment? Vous aviez cet auteur et vous l'avez déshebré?!*» – notez l'incitation à la mauvaise conscience.

Cette perplexité, nous l'avons tous connue professionnellement. Pour la résoudre, il faut raisonner sur plusieurs plans :

- L'importance d'un auteur, et encore plus celle de certaines œuvres majeures de cet auteur, est très difficile à discerner du vivant de cet auteur, ne serait-ce que par la méconnaissance de ce qu'il pourra arriver à produire avant de décéder. Et aussi parce qu'à chaque époque correspond un horizon de référence différent : vous aurez noté que le succès public de ce qu'on appelait dans les années 1970 l'écologie a connu une longue éclipse avant de renaître en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle avec le développement durable. Et si on examine les arguments mis en avant dans les deux cas, ils sont très différents sur beaucoup de points. Que René Dumont soit appelé à connaître un regain d'intérêt, je crois cela possible, mais avec une lecture différente. Alors, me direz-vous, pourquoi n'avez-vous pas eu la prescience de le conserver dans les rayons pour l'offrir en lecture à nos contemporains?
- C'est là qu'il faut changer d'angle : considérant une bibliothèque publique moyenne, qui n'a ni mission ni moyens de conservation à long terme (son fonds local, et guère plus), elle doit chaque année acquérir de nouveaux titres pour suivre l'évolution des savoirs et des écritures, et inmanquablement arrive le moment où elle doit retirer de ses rayons des titres dont le succès s'est éteint, pour des raisons d'espace. De plus, on sait fort bien que plus le livre matériel vieillit, plus il est

délaissé, en occupant une place précieuse (sans compter que les titres médiatiques de René Dumont ont pour la plupart été édités il y a plus de 35 ans : dans quel état sont-ils aujourd'hui?).

- Ce qui amène à questionner la destination de la collection, au moins dans cette bibliothèque publique moyenne. Contrairement aux idéalistes qui voient en la collection une mémoire pure, j'affirme que la collection est opportuniste, datée et localisée. Opportuniste : elle se plie aux besoins d'information d'une population donnée (ce qui ne signifie pas que ces besoins soient nécessairement éphémères). Datée : elle est aujourd'hui une réalité d'information qui prend en compte, à des degrés divers d'intensité, les interrogations et émerveillements de la société à un instant T. Localisée : elle est servie dans un espace donné, avec des moyens normés, des missions sélectives, un public particulier : comparer les choix de collection de la bibliothèque de Vaulx-en-Velin avec ceux de celle de La Rochelle n'a pas de sens (et d'ailleurs, il existe par ailleurs une bibliothèque au moins qui a vocation à collecter et conserver : la BnF!). La collection, pour un bibliothécaire, a une fonction d'usage, non une fonction symbolique. J'avais **déjà** abordé cette question, je ne vais donc pas radorer (et pourtant, ce n'est pas l'envie qui m'en manque!)

Ces réflexions conduisent naturellement à relativiser l'immanence de la collection. Non, ce n'est pas « le » savoir ! De même, chère collègue, on ne « jette » pas René Dumont, comme vous l'écrivez : on libère la place d'un ouvrage certes important mais vieilli, non par dédain de ses contenus mais parce que d'autres textes réclament leurs lecteurs ! Il faut donc... renouveler, et non accumuler.

De plus, si l'appel de notre collègue à voir renaître les idées de René Dumont en nos temps friands de développement durable est entendu (et je soutiens personnellement ce souhait), je crois les éditeurs suffisamment finauds pour deviner le filon et procéder à des rééditions, dont nous ne manquerons pas de nous emparer pour les proposer à nos publics !

Ceci dit, si vous voulez procéder l'édition, il reste quand même plein de titres de R. Dumont dans le **commerce**... et en 2071 toutes ses œuvres seront libres de droits !!

## Commentaires à Éliminer René Dumont? Retour sur le désherbage

### 1/ Commentaire par Daniel Le Goff – dimanche 20 septembre 2009

On peut aussi remarquer de « l'utopie ou la mort », par exemple, est annoncé comme présent dans 53 BU d'après le Sudoc !

## **2/ Commentaire par Laurent – mardi 22 septembre 2009**

Eh oui la place est précieuse dans une bibliothèque publique moyenne qui n'a pas vocation à tout conserver à long terme. En fait, les livres qu'on pilonne, il faudrait les numériser...

## **3/ Commentaire par Véronique Singaré – vendredi 25 décembre 2009**

Un peu à retardement, ma réponse (provisoire car c'est un vaste débat sans doute plus vaste qu'il n'y paraît) et en passant, bravo pour ce remue-méninges continué sur notre métier de l'information en perpétuelle et sérieuse mutation !!... Que l'auteur de ce blog se rassure : je viens d'effectuer la recherche de René Dumont dans une 15aine de catalogues en ligne de bibliothèques moyennes et grandes et toutes ont au moins un titre de cet auteur (en libre accès ou dans la réserve).

Au-delà de notre mission de libre accès à l'information qui pose la question de la cohérence intellectuelle d'une collection en devenir constant, de la légitimité de sa composition, des choix qui la constituent (tout cela nommée « politique documentaire »...) j'interroge les bibliothèques comme des lieux de mémoire accessibles à tous... Les grands établissements (BnF, Bpi...) et les BU ne s'adressent pas tout à fait à un public de proximité et local comme les BM... Il y a aura toujours un peu d'arbitraire à choisir ce qui reste et ne reste pas... et dépendra de la culture générale apprise et/ou acquise par les années et la pratique des bibliothécaires...

« la collection est opportuniste, datée et localisée. »... Maxime un peu « provocante »... si la collection est opportuniste alors Benoni a effectivement des durées de vie très prolongées dans nos bibliothèques... et pour prolonger le ton un peu « provocateur » : pourquoi pas « Harlequin » qui correspond sans aucun doute à des besoins certains ?

Oui le public nous interroge et c'est tant mieux : pourquoi tel titre a été retiré car certains lecteurs ont pris l'habitude de trouver et retrouver tels titres et on peut ne pas avoir une mauvaise conscience en tant que professionnel et merci pour tous les arguments qui permettent d'offrir des réponses intéressantes aux lecteurs.

Face à Internet, ce réservoir puissant d'informations actualisées en permanence, accessibles à tous ceux qui ont accès à un ordinateur connecté à Internet et à un minimum de connaissances du Web et de savoir-faire, les médiathèques ne pourraient-elles pas revisiter leurs missions ? Dans leur rôle de médiateur entre des infos et des utilisateurs, ne pourraient-elles pas voir leur rôle de prescripteur affirmé, en se faisant les gardiennes de quelques mémoires ? Numérisées par exemple (??) ou pas...

Merci pour la date pour l'ouverture des droits, mais pas mal d'entre nous n'y seront plus; (- nous sommes périssables comme la collection!) Et j'ai bien sûr ses livres dans mon bib perso... Oui il faut faire de la place... Cependant, tous ces livres jetés n'ont-ils pas une « valeur » inestimable pour d'autres contrées francophones? Qui n'ont pas toujours les moyens?? Dans une « perspective durable », tous ces pilons n'ont-ils pas quelque chose qui met mal à l'aise...

Vendredi 6 mars 2009

### ... et il faut interdire ce que nous n'autorisons pas ? !

Mon précédent billet, questionnant une modalité dérivée de la loi Hadopi, affirmait la nécessité pour les bibliothèques de pouvoir librement – et évidemment sagement – « faire leur marché » dans l'univers des savoirs, sans devoir passer par le préalable d'une liste de sources dûment labellisées (je résume). Ce postulat, que je pensais évident, est sournoisement battu en brèche non par des adeptes de Christine Albanel mais par des tenants de ce que j'appellerai faute de mieux l'« élitisme culturel » (?). Un commentaire à mon billet attire l'attention sur un billet du blog « L'œil cynique ». Je ne connaissais pas ce blog – et je ne m'en plains pas, compte tenu du ton de certaines de ses rubriques telle « la France moisie » (si, si!) – mais le billet en question m'a coupé le souffle. L'auteur n'aime pas vraiment Michel Onfray. C'est son droit. Mais il souligne avec satisfaction et ampoules littéraires à la clé :

*« Certes, il y a le faire de la critique, du métalangage. Mais le mis à nu dont il est question persévère. Le mis à nu continue de publier à la chaîne. L'indexé par la critique gastrosophe toujours dans « Le Magazine Littéraire ». L'écorché semble insensible à ses écorchures. Alors que faire ? À l'arrogance de l'imposteur dépecé, on peut radicalement s'interposer en travers des voies de diffusion des textes. C'est ce qui vient de se produire ici, à la section « Lettres et Sciences Humaines » de la bibliothèque universitaire : outre le veto sur la production d'Onfray, ses livres (soit 14) viennent d'être retirés du fonds (d'aucuns resteront dans les rangs, qui comprennent de simples préfaces signées de l'hédoniste-libertaire). Seront-ils donnés ? Nullement : pour quelle raison la bêtise devrait-elle être déplacée ? La benne ? La benne. »*

Je ne connais pas la bibliothèque dont parle l'auteur. J'ose espérer qu'elle n'existe que dans son imagination. Pourquoi ?

Partons du postulat posé par l'auteur : Michel Onfray est un imposteur. Cet auteur en présente volontiers une démonstration à l'aide de citations d'auteurs connus ou plus confidentiels.

Ceci dit, constate-t-il, les éreintements d'une « petite minorité » ne conduisent pas M. Onfray à cesser de publier, le bougre (au sens originel, je veux dire), et en plus, diable, d'être lu ! (Ça me rappelle l'argument définitif de certains bi-

bibliothécaires de lecture publique qui jugent une œuvre à l'aune inverse de son succès public ! La « masse » a toujours tort, c'est bien connu !). Or, affirme-t-il, M. Onfray se targue d'être hors les circuits de la science académique. Ergo, M. Onfray doit être banni des institutions académiques, servant « *d'exemple de limite dressée sur le champ démocratique qu'ouvrirait l'idée de faire participer les usagers aux acquisitions des bibliothèques* ».

Ou je me trompe, ou l'auteur mérite sa place dans la longue liste des grands inquisiteurs ! Sa position sera défendue par nombre d'intellectuels ou pseudo-tels. Moi, je me contente de considérer la question d'un point de vue de bibliothécaire. Et voilà les trois questions que je me pose :

- Hypothèse : je suis bibliothécaire en bibliothèque universitaire. Les œuvres de tel auteur relèvent-elles du champ de mon public étudiant, enseignant et chercheur (je préfère à "du champ de ma discipline", car il est bien des questions disciplinaires qui font appel à des ressources trans- ou inter-disciplinaires) ? Si j'ai un doute, je dispose pour trancher, outre des bibliographies ad hoc, des textes portant des analyses ou critiques – positives ou négatives – sur ces œuvres, venant de la part d'auteurs académiques. Et si ces analyses existent, même négatives, j'ai l'OBLIGATION de fournir à l'étude les sources lui permettant de confronter ces critiques à leur source !! J'en rappelais ici l'évidente nécessité pour des textes bien plus sulfureux notamment dans des bibliothèques d'étude!!!! Si Onfray est critiqué dans les milieux académiques, Onfray a droit de cité au sein des sources à disposition des milieux académiques.
- Je suis bibliothécaire, universitaire ou non. Je propose à mes publics une collection de plusieurs centaines de milliers de titres. Parmi ces derniers, j'ai bien sûr veillé à représenter la fine fleur du savoir reconnu. Mais j'ai appris aussi que le savoir nouveau ou renouvelé naît d'idées « hérétiques », pour reprendre l'affirmation fondatrice de Gabriel Naudé, qui mérite d'être cité en deux extraits au moins : « *Il ne faut aussi obmettre tous ceux qui ont innové ou changé quelque chose és sciences, car c'est proprement flatter l'esclavage et la foiblesse, de nostre esprit, que de couvrir le peu de connoissance que nous avons de ces auteurs sous le mespris qu'il en faut faire, à cause qu'ils se sont opposez aux anciens, et qu'ils ont doctement examiné ce que les autres avoient coutume de recevoir comme par tradition* »... « *ne point negliger toutes les œuvres des principaux heresiarques ou fauteurs de religions nouvelles et differentes de la nostre plus commune et reverée, comme plus juste et veritable* ». Merci Maître Gabriel ! En votre époque qui relevait à peine de la Réforme, Contre-réforme et autres

Inquisitions, voilà une saine affirmation qui n'a pas perdu une ride face aux inquisiteurs du XXI<sup>e</sup> siècle!!!!

- Cette expurgation serait un «*exemple de limite dressée sur le champ démocratique qu'ouvrirait l'idée de faire participer les usagers aux acquisitions des bibliothèques*»? C'est merveilleux de voir comment certains philosophes dénie le droit au débat... à ceux qui ne partagent pas leurs idées! Eh, crétin, on ne te (toi bibliothécaire) demande pas d'obéir à tes usagers, mais juste de les écouter... et de réfléchir dans le cadre de tes missions (qui sont d'ailleurs non pas les «*tiennes*» mais celles de l'institution au sein de laquelle tu opères)!!

Terminons avec la question de la place soi-disant centrale donnée à Michel Onfray par les bibliothèques universitaires, réprouvé sur lequel l'auteur du billet repère... plus de 160 références dans le SUDOC!!... Sur combien de millions de références? À force de haïr on ne voit plus que l'objet de sa haine : par exemple une requête sur Platon frôle les 2 500 références – je n'ai pas compté les exemplaires en localisation... –.

Mais Onfray, c'est grave, docteur?

Un conseil logique : si vous n'aimez pas une thèse, battez-vous pour la contredire, écrivez articles et bouquins, militez dans les sphères académiques ou autres, etc. Si votre thèse est débattue, elle sera présente dans les bibliothèques (quelques-unes attentives l'auront proposée en amont : il y a nombre de bibliothécaires attentifs et subtils, si)...

Mais en aucun cas ne réclamez l'ostracisme des pensées qui vous déplaisent. Fahrenheit 451, ce n'est pas l'affaire des bibliothécaires.

## Commentaires à Et il faut interdire ce que nous n'autorisons pas?!

### 1/ Commentaire par Tacheau – samedi 7 mars 2009

Merci

### 2/ Commentaire par Mrs Bean – lundi 9 mars 2009

SCD Poitiers??

Je dis ça je dis rien...

### 3/ Commentaire par Aimable – mardi 10 mars 2009

L'article en question mérite mieux que votre commentaire. On y lit des choses contestables mais essentielles pour un bibliothécaire. Cela vaudrait vraiment le

coup d'en discuter. Mais je pense que la réflexion intempestive de l'auteur ne vous intéresse que dans la mesure où elle vous donne l'occasion de ressasser la doxa du moment. Et d'obtenir à bon compte le satisfecit d'intervenants peu exigeants, tel le nommé Tacheau (si pédant dans le laconisme).

#### **Réponse de Tacheau – vendredi 13 mars 2009**

@Aimable : le nommé Tacheau n'est ni pédant (?!), ni laconique. Il s'est d'ailleurs déjà longuement étendu sur son blog pour essayer de répondre et ouvrir une discussion constructive avec les auteurs de l'Œil cynique. Sans succès.

#### **4/ Commentaire par MxSz – mardi 17 mars 2009**

Quatre remarques en passant :

- J'attends avec impatience que cette BU procède avec d'autres auteurs comme elle l'a fait avec Onfray. En cherchant bien, y'a sans doute quelques Maffesoli (26 résultats au compteur, mais que fait l'acquéreur en sociologie?) ou quelques Baudrillard à éjecter d'urgence des rayons de cette BU. Plus exactement : où est la black list des auteurs ni enseignés, ni référencés, ni discutés au sein de cette université? On la cherche, comme on cherche une charte documentaire. Ce qui, en soit, n'est pas grave : ils ne sont pas les seuls; ils sont peut-être en train de travailler dessus.
- Étonnant d'ailleurs, M. Calenge, que vous ne fassiez pas référence à un document aussi central, dans le cas présent, qu'une charte documentaire. Car enfin, s'il y a un texte qui permet justement bien d'effacer des tablettes (informatiques) le sieur Onfray, c'est celui-là, associé à un plan de développement des collections. Après tout, le métier de bib en BU, c'est aussi cela : refuser ce qui n'entre pas dans le cadre universitaire.
- Ce cadre universitaire justement, parlons-en. Bien entendu, le héraut de l'intégrité philosophique de cette BU ne jettera rien du tout à la benne. Tout simplement parce qu'il n'en a pas le droit. Il va sagement éditer ses listes, puis attendre calmement le prochain conseil de la doc. Et là, s'il n'a aucune remarque de sa tutelle, il pourra mettre toute cette littérature au pilon (plus exactement, il devrait les remettre au Domaine, mais c'est un autre sujet). Et si un enseignant lui demande de remettre tout cela en rayon, il le fera sans protester, sauf à lui opposer une charte documentaire. Voir point 1.
- La tutelle enfin. Ce ne sera pas trop grossir le trait que de dire que les BU, la plupart du temps, les instances universitaires s'en contrefichent. Ce qui fait que ces services sont étonnamment autonomes, si on les compare à d'autres services des universités. Pas beaucoup de DRH qui tiennent des blogs, hein... Une des raisons en est que ces services ne sont pas dirigés par des enseignants.

Contrairement à d'autres, je pense justement qu'un directeur.trice, MdC ou Pr. permettrait peut-être de rendre un peu plus dynamiques ces lieux. Après tout, avoir l'équivalent d'un R. Darnton à la tête d'un SCD, l'expérience vaudrait d'être tentée.

Pour conclure, [je] serais curieux de savoir ce que pensent les différentes tutelles d'une fatwa anti-Onfray (ou Maffesoli, je ne suis pas exclusif), ou encore d'un diaporama présentant un SCD comme un équivalent marketing d'une marque de sport. Mais assez de sous-entendus : je suis, personnellement, bien mal à l'aise face à de telles décisions, qui ignorent totalement, au nom du savoir supposé du bibliothécaire (compétence disciplinaire d'un côté, managériale de l'autre), le véritable boss : l'enseignant-chercheur.

### **Réponse de Tacheau – mercredi 18 mars 2009**

@MxSz : à ma connaissance, un seul directeur de BU française qui tient un blog, soit statistiquement zéro... comme les DRH donc ! Pour le diaporama incriminé, il est public et consultable par tous, y compris par la tutelle qui autorise d'ailleurs son directeur de SCD à intervenir sur le marketing en BU, une discipline ni plus, ni moins digne qu'une autre... Quant au parallèle introductif et comparatif entre BU et marques de sport, dommage que les réserves et précautions énoncées dans les diapos suivantes vous aient fait rater le caractère humoristique de la chose. Euh, autrement, Robert Darnton, c'est bien le gars qui est passé à Harvard, Oxford et Princeton ? Allez donc voir s'il n'y a pas un peu de marketing dans ces établissements. Bon, si vous doutez des compétences disciplinaires et managériales des bibliothécaires, il ne nous (vous) en effet reste pas grand-chose...

### **Réponses de Bertrand Calenge – lundi 6 avril 2009**

Au fait, et à retardement, je signale à MxSz comme à Olivier Tacheau que le Robert Darnton cité par ce dernier n'aligne pas moins d'une trentaine de titres du dit Onfray dans le catalogue des bibliothèques de Harvard qu'il dirige... Apparemment, Robert Darnton a l'esprit moins étroit que nombre des intégristes soucieux du « bien » de tous. Je ne sais pas pourquoi, mais je ressens qu'il tient à mon honneur d'accepter de proposer tout titre que je veux critiquer, ou plutôt – car les budgets sont ce qu'ils sont – de donner à toute pensée déviante voire dérisoire la “chance” d'exister au sein de la bibliothèque, même et surtout si par ailleurs j'encourage des courants convenus ou radicalement critiques de la première.

### **5/ Commentaire par MxSz – mardi 7 avril 2009**

Je suis d'accord avec vous, pour autant que l'on puisse comparer Harvard à l'université de Poitiers. On peut très bien penser qu'une bibliothèque riche à millions

comme celle d'Harvard puisse tout acquérir, et que celle d'une petite université fasse d'autres choix.

Tout est question de choix politique et financier, me semble-t-il. C'est en tout cas ce que j'ai retenu des cours d'un certain B. Calenge à l'Enssib.

**Réponse de Bertrand Calenge – mardi 7 avril 2009**

@ MxSz – Merci de vous souvenir aussi bien de mes cours; -)) : Mon objectif n'était pas de comparer des moyens évidemment incomparables, mais la question des ressources ne doit pas faire négliger les objectifs d'un établissement. Même la richesse de Harvard doit se confronter à son exigence de qualité revendiquée. Ce n'est pas parce qu'on a de l'argent qu'on achète n'importe quoi (ou alors seuls les pauvres ont les moyens d'être sages) : ce qui est intéressant ici tient dans la conception ouverte du dialogue et de la réflexion que permet dans les collections de Harvard la présence de quelques titres... qui pourront ainsi être officiellement débattus voire combattus !

Qu'on n'ait pas les moyens d'offrir tous les titres susceptibles de faire débat, d'aider étudiants et enseignants à arpenter, approfondir ou construire tous les chemins possibles, je le conçois aisément. Qu'on affirme le débat clos avant qu'il ait pu avoir lieu, et qu'on déclare indignes certaines assertions dans leur essence, relève d'un impératif intégriste qui n'a rien à voir avec les moyens disponibles. Sincèrement, je crois que les contempteurs dont je parlais ici procéderaient aux mêmes excommunications avec des moyens d'acquisition cent fois supérieurs...

Fondamentalement, c'est une question de métier (en l'occurrence celui de bibliothécaire). Sommes-nous acteurs de la Vérité, ou acteurs des conditions d'élaboration d'un savoir ?

**6/ Commentaire par Bernat – mercredi 8 avril 2009**

... et bien coller ce que nous autorisons.

Mardi 9 février 2010

**Circulation des documents : nouveaux enjeux**

Le service « basique » qu'est l'accès à la consultation ou à l'emprunt de documents d'une bibliothèque s'est longtemps appuyé sur la seule capacité mobile des jambes des utilisateurs. Après tout, il « suffit » de venir à la bibliothèque pour accéder à l'objet de ses désirs (moyennant inscription préalable si l'objectif est l'emprunt).

### **Optimiser la demande de documents**

L'émergence des outils télématiques (pour parler comme en 1980) a rapidement autorisé, outre la simple consultation à distance des collections disponibles, la réservation à distance des titres déjà empruntés, mais pas celle des titres présents passivement sur les étagères.

Déclaration implicite – et souvent explicite – : priorité à ceux qui honorent nos espaces de leurs visites.

Cette simple opportunité de réservation, rapidement et massivement appropriée par les emprunteurs, a généré de multiples questionnements sur la régulation à apporter : limitation du nombre de réservations par personne, blocage automatique des réservations sur un titre lorsque ces dernières dépassaient un certain nombre, conditions draconiennes de retrait du titre réservé dans un délai donné. Vous remarquerez que la régulation portait sur les utilisateurs, guère sur la bibliothèque elle-même : ne pouvait-on imaginer de racheter des exemplaires des titres très réservés ? Séquencer l'ordre des réservations en fonction des intérêts successifs du "réservéur" ? Bon, d'accord, on y est venu, non sans mal...

### **Rendre un document dans n'importe quel site**

Et puis s'est posée la question des bibliothèques multi-sites sur un territoire : j'emprunte un livre (réservé ou non) dans cette bibliothèque près de mon domicile, pourquoi dois-je impérativement le rapporter dans la même bibliothèque alors que j'en ai une autre près de mon lieu de travail, dans la même commune ou sur les campus d'une même université ? Alors plusieurs bibliothèques ont autorisé ce retour dans toutes les bibliothèques du réseau. Ce qui a généré un système de navette pour récupérer les documents rendus non indigènes, les re-répartir avant de les rapporter à leur collection d'origine : certains espaces de bibliothèques centrales ont pris une allure de centre de tri postal (à Lyon, 600 000 documents sont concernés..., pour 3,6 millions de prêts chaque année).

Sans compter que, pour nombre d'emprunteurs, la gageure de la restitution du document emprunté est, en fin de « droits de durée d'emprunt », encore plus périlleuse : « je dois rendre mon livre avant mardi, et je pars lundi soir par le train après une journée de travail ; zut, la bibliothèque va être fermée, et je vais subir des pénalités !!! ». Satanées heures d'ouverture, en dehors desquelles rien n'est possible...

### **Et si je veux obtenir un document de LA bibliothèque dans MA bibliothèque ?**

Aujourd'hui émerge une nouvelle exigence : obtenir dans une bibliothèque proche de chez soi le titre que l'on souhaite découvrir, qu'il soit classé ailleurs – dans le réseau –, et réservé ou non. Bref, emprunter ou consulter dans son établissement de proximité n'importe quel document relevant de "sa" collectivité. La question mérite qu'on s'y arrête, car elle pose clairement trois questions fondamentales, au moins aux bibliothèques multi-sites :

- les bibliothécaires se vantent de desservir une communauté en y encourageant le partage du savoir, savoir documenter globalement par le réseau entier des bibliothèques quadrillant le territoire. Or attacher (je dirais même ligoter) un document à un site particulier le cantonne aux seuls habitants qui ont l'opportunité ou le courage de s'y rendre...
- S'il paraît honnête de voir sa réservation prendre la suite d'une autre réservation posée plus en amont, pourquoi diable ne puis-je réserver un titre qui, au vu du catalogue en ligne, est à l'heure actuelle clairement disponible sur les rayons ?
- Et de plus, au sein de ce catalogue qui se prétend commun à toute l'institution locale bibliothèque, pourquoi ne puis-je faire parvenir dans un site proche l'objet de mon intention (i.e. le document particulier que j'ai repéré), qu'il soit déjà emprunté – en m'inscrivant dans la liste de réservations – ou tout bêtement et évidemment disponible sur les rayons ?

Pour comprendre ces interrogations, il faut prendre la mesure de trois phénomènes conjoints :

- l'emploi du temps de nos contemporains est de plus en plus contraint (et devrais-je ajouter soumis aux habitudes de servitude consumériste que nombre d'acteurs leur inculquent?);
- les différents sites d'une bibliothèque multi-sites connaissent des horaires d'ouverture très disparates;
- l'ambition culturelle et documentaire de chaque bibliothèque se présente volontiers sous un angle holistique (LA bibliothèque, LE catalogue, etc.), alors qu'elle se segmente concrètement en unités de service très différentes. La vie s'oppose à l'art...

### Évocation de quelques pistes

Il est évidemment aberrant de lancer des *faut qu'on* et des *yaka* dans cette alchimie logistique particulièrement lourde que représente la circulation documentaire dans un réseau. Mais tout de même... On va lister en vrac quelques perspectives disparates à creuser sérieusement :

- Véhiculer les documents réservés vers la bibliothèque du demandeur. Cette option n'est pas complexe en soi, elle nécessite seulement un ajustement quantitatif du service de navette qui – rêvons un peu – s'occupe de rapporter vers le centre de tri les documents empruntés ailleurs que dans la bibliothèque récipiendaire du retour. Reste à régler le ballet des titres réservés non réclamés par les réservistes et qui devront retourner vers l'établissement du réserviste suivant (ah, ces sales lecteurs peu scrupuleux!!)
- Proposer des boîtes de retour : accepter les pertes. La mise à disposition de **boîtes de retour** des documents, 24h/24, se répand largement, et c'est heureux. Mais elle suppose l'acceptation – sans doute la plus difficile à faire admettre – de pertes et de dégradations impossibles à tracer réellement. Bref, elle suppose d'une part la conviction que ces documents empruntables sont faits pour être éphémères – ça, on peut en injecter la conviction – et surtout d'autre part que le système repose sur une confiance globale vis-à-vis des emprunteurs – et ça, c'est pas gagné! –.
- Réserver et acheminer des documents disponibles – non empruntés – vers la bibliothèque du demandeur. La demande, absolument légitime du point de vue des utilisateurs, mérite d'être analysée sur le plan organisationnel. Pour la satisfaire, il faut que les bibliothécaires en espaces publics, à peine parvenue la "réservation", se précipitent pour retirer le livre du rayon. Seulement voilà, il y a une chance non improbable que ledit livre soit en cours de consultation ou dans les mains d'un visiteur en voie de l'emprunter... Le risque de générer nombre de mécontentements n'est pas négligeable... Des solutions alternatives existent. Je pense par exemple à cette idée très intéressante de la BM de Rouen qui, considérant la masse non patrimoniale des collections en magasins, en a proposé la réservation sur rayons – avec livraison à la bibliothèque de son choix –, que ce document soit ou non en cours d'emprunt. Avantage : peu de chances que le document en question soit en cours de consultation (on connaît les taux de rotation des magasins...), facilité de mise à disposition des documents. Nos amis

normands dénomment cela la « **bibliothèque virtuelle** » : eh oui, celle qu'on ne voit jamais sur les rayons... mais dont on peut concrétiser l'existence par le jeu de la réservation ! Après tout, ce n'est jamais que l'extension de la « mise de côté » fréquemment accordée téléphoniquement par les gestionnaires de magasins documentaires... À noter, cette possibilité de réservation est également possible dans les bibliothèques de la Ville de Paris pour leur **réserve centrale**.

### **Une autre façon de considérer les collections et le service aux publics**

Toutes ces innovations à la fois modestes et si lourdes dans leur investissement humain supposent une clarification préalable sur la destination et l'usage des collections mises à disposition des publics. Notamment :

- la généralisation de «boîtes de retour» impose l'acceptation de détériorations quasi-impossibles à «punir» (ou plutôt compenser, pour être soft);
- la disponibilité des documents en magasins doit être clarifiée selon un clivage net patrimoine (non prètable sans précautions) et consommable (en état de «vie résiduelle»);
- la collection, par la grâce des outils internetiens – à commencer par le catalogue général –, doit être considérée comme une ressource pour tout un territoire et non le gisement exclusif d'un site donné.

### **Et pour finir : l'illusion de collections essentiellement mobiles**

Les évolutions de la technologie, et notamment les **puces RFID** associées à cette mobilité potentielle des documents dans un réseau, peuvent faire naître l'illusion d'une collection totalement atopique : il ne serait plus d'aucune importance qu'un site donné soit déficient en de multiples domaines, dans la mesure où les déplacements documentaires seraient facilités.

Autant les perspectives évoquées plus haut me semblent prometteuses, autant cette dernière proposition me semble aberrante. En effet, elle se fonde sur l'hypothèse qu'un lecteur n'entrerait dans un lieu qu'en recherche d'un titre précis, qui par les miracles de la technologie associés à ceux de la logistique, lui serait livré quasi à domicile. Sauf que non : une bibliothèque de quartier, c'est un univers de sens, un espace de découverte, un appareil de découvertes. Et pas seulement une boîte postale ! On vient fureter, feuilleter, rencontrer, trouver un espace de savoir autonome et pensé. La majorité des

visiteurs, je l'ai vérifié, ne vient pas retirer sa commande comme aux boutiques de La Redoute, mais partager un instant d'« être ensemble », participer à un atelier, fureter tranquillement, ou « être tranquille au milieu d'autres »...



Alors, quand même, il faut élaborer des collections locales, des événements culturels originaux, des services locaux bien concrets avec des acteurs bien actifs, en chaque lieu. Ce n'est plus de l'encyclopédisme au sens traditionnel (tout sur tout), c'est quand même un regard original, une offre singulière qui multiplie les regards.

La différence, c'est qu'il n'y a plus besoin de compter sur "soi seul" pour offrir "tout sur tout" : il n'est plus nécessaire de devoir localement proposer tout, dans tous les domaines : le réseau et sa logistique doivent venir appuyer la modeste offre locale, efficacement. Mais sans que cette offre locale perde de sa pertinence propre.

Le **glocal** (global-local), en somme ?

## Commentaires à Circulation des documents : nouveaux enjeux

### 1/ Commentaire par Xavier Galaup – mercredi 10 février 2010

Je suis pour la recherche de réservation des documents disponibles. C'est un vrai service au lecteur même s'il mobilise du temps de travail. Dans notre BDP qui fait beaucoup de prêt direct (oui c'est dans la doxa des BDP nous persistons dans le Haut-Rhin avec un public au rendez-vous...) nous le pratiquons avec une couche supplémentaire qu'un document peut être soit en magasin soit dans 5 médiabus... nous sommes passés de 25 000 réservations en 2005 à plus de 35 000 en 2009.

Facilitons la vie de nos lecteurs à l'ère numérique où l'on croit que tout est accessible d'un clic...

Une autre frontière à explorer serait peut-être la livraison du livre par courrier au domicile du demandeur? La Poste qui cherche à se diversifier nous a fait une proposition dans ce sens...

## **2/ Commentaire par Elizabeth Maréchal – mercredi 10 février 2010**

Bonjour,

À propos de «Fauqu'on» et de «Yaka», pourquoi ne pas rajouter dans votre note fort intéressante de tripler le budget de toutes les bibliothèques? Embaucher également? On peut répéter la phrase devant une glace en détachant bien les syllabes.

La corne d'abondance des services rendus aux usagers ne passe-t-elle pas d'abord par des moyens humains et financiers?

Cordialement.

## **3/ Commentaire par SebDeclercq – mercredi 10 février 2010**

Je suis plutôt surpris : en Belgique, ce système de prêt inter-bibliothèques existe depuis des années (je dirais même des décennies, mais je n'ose pas m'avancer sur ce point). Un outil commun à la plupart des bibliothèques (francophones comme néerlandophones) est à disposition des bibliothèques inscrites sur le [site Impala](http://bit.ly/bW2khk).

Le système vit en autarcie : je contacte une bibliothèque pour un emprunt, je lui dois X €; une bibliothèque me contacte, elle me doit X €. Et on fait les comptes en fin d'année, chacun réglant ses frais (je simplifie le système, mais c'est assez proche). Plus d'infos : <http://bit.ly/bW2khk>.

Je pensais sincèrement qu'un tel système existait déjà en France... Quoi qu'il en soit, le système belge fonctionne parfaitement et, mis à part la différence d'échelle (géographiquement parlant), il ne devrait pas y avoir de souci majeur à implémenter un système de ce type.

Enfin, très surprenant... Ou alors j'ai mal compris l'article?!

## **Réponse de Bertrand Calenge – mercredi 10 février 2010**

Cher belge collègue,

Apparemment, j'ai mal expliqué la problématique que j'exposais. En France aussi il existe un système de prêt entre bibliothèques qui ne fonctionne pas trop mal et est géré par l'ABES. Il permet également d'obtenir la communication à distance d'un document d'une autre bibliothèque (ou de son substitut photocopié ou de plus en plus numérisé). Cet échange équilibré, qui d'ailleurs couvre au-delà des frontières nationales, est en général utilisé pour des documents d'étude (ne

serait-ce qu'à cause des délais voire du coût du transfert ou des contraintes de communication imposées).

Ce que j'évoque est beaucoup plus terre à terre, et se situe dans une ville unique, disposant de multiples bibliothèques en réseau (au moins administratif et catalographique), au sein desquelles tout citoyen a loisir d'aller et venir. La collection se veut globalement à disposition de ce citoyen, mais est matériellement localisée en plusieurs sites (libres accès ou magasins) ; la question que je pose est celle de ce citoyen de sa ville face à la dispersion en plusieurs sites de « sa » collection générale. Et donc, comment faciliter la disponibilité de tout document de cette collection globale, en quelque site qu'il soit classé, pour être réservé, acheminé, prêté et rendu en ces multiples lieux de la même cité ?

Comme le souligne Xavier Galaup, une hypothèse plus hardie consisterait à adresser le document au domicile même du citoyen. C'est une question intéressante, qui mérite un développement distinct...

#### **4/ Commentaire par SebDeclercq – mercredi 10 février 2010**

Ok, je comprends mieux ! (et accessoirement, je passe pour un idiot, mais bon). Dans ce cas, je n'ai qu'un commentaire : je suis tout à fait d'accord avec l'idée ! Et désolé pour le commentaire précédent, complètement hors sujet.

#### **5/ Commentaire par Lirographe – mercredi 10 février 2010**

« La collection, par la grâce des outils internetiens – à commencer par le catalogue général -, doit être considérée comme une ressource pour tout un territoire et non le gisement exclusif d'un site donné. » Voilà une phrase que je vais répéter comme un mantra en réunion...

J'ajouterais pour ma part une autre piste, celle des « fonds itinérants » venant compléter l'offre locale sur un réseau municipal pour les supports onéreux (DVD, audio-livres...) ou simplement les fonds de petite taille à faible taux de rotation, mais ayant aussi leur public (textes illustrés, poésie, philo...). J'ai découvert récemment que le réseau des bibliothèques municipales d'Orléans menait une politique très intéressante dans ce sens.

#### **6/ Commentaire par Leromanais – jeudi 11 février 2010**

Intéressant de voir enfin des perspectives se dessiner dans ce sens. Réserver des documents disponibles (notamment pour qu'ils soient acheminés dans ma BM de proximité ou mon bibliobus) est un service à forte valeur ajoutée. Pas innocent qu'il participe au développement du prêt (il faudrait aussi y ajouter d'ailleurs le prêt des livres qui ne sortent pas, comme des dictionnaires et volumes

d'encyclopédie)... En tout cas, une expérimentation avec La Poste serait une très belle expé Xavier.

Je partage entièrement la proposition de Bertrand, sauf sa réserve finale, son « attention, point trop n'en faut », sa réserve sur la « bibliothèque mobile ». On est tellement loin de la bibliothèque mobile, que je crois qu'on peut aller encore plus loin que jouer des flux de réservations.

Bien sûr qu'il y a besoin de collections et de livres (et de sérendipité) dans la bibliothèque. Oui, c'est un lieu de rencontre, mais il faut aussi savoir y bousculer les habitudes. Les fonds et collections peuvent tourner, se déplacer. Souvent, les bibliothèques s'attachent à leurs fonds, sans toujours voir qu'un fond particulier pourrait aussi se déplacer dans une autre bibliothèque pour accueillir en échange un autre fond particulier. Quand on fréquente une bibliothèque de quartier, on le fait souvent pendant de longues années : les habitués connaissent beaucoup certains fonds, ont l'impression de les avoir déjà écumés. Il faut savoir les surprendre, les renouveler. On ne vient pas tous retirer une commande, bien sûr. Mais des fonds BD inamovibles, des fonds SF ou polars qui ne changent pas pendant des années (proposant toujours les 3 mêmes titres d'un auteur)... Je pense que les BM auraient beaucoup à gagner à rendre leurs fonds plus mobiles. À échanger des pans entiers de catalogues régulièrement.

### **7/ Commentaire par Davidolib – jeudi 11 février 2010**

Nous proposons ce service en BU avec des sections distantes de 80 km. Des navettes bi-hebdomadaires, et on peut réserver des ouvrages en ligne, même s'ils ne sont pas empruntés. Quand je me rends à la médiathèque de mon quartier (ville de 50 000 habitants), je ne peux ni réserver, ni rendre un ouvrage qui « appartient » à la centrale située en centre-ville. Cherchez l'erreur...

### **8/ Commentaire par Sophiebib – jeudi 11 février 2010**

Emprunter et rendre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau... Oui évidemment, mais il faudra faire preuve de beaucoup de diplomatie et de tact pour faire comprendre aux équipes que les livres qu'elles acquièrent dans les annexes ne sont plus la propriété d'une annexe. Il faut aussi songer à certains supports comme les DVD dont les taux de rotation sont très importants et qui une fois dans le circuit ne reviennent qu'au bout de plusieurs mois voire années (les bédépistes confirmeront) sur les rayons.

Et c'est là, où je pense qu'il faut être vigilant sur ce que vous appelez l'offre « locale » dans les bibliothèques de quartier pour que les livres qui restent sur les rayons donnent encore envie aux usagers ?

### **9/ Commentaire par Cstrahm – vendredi 12 février 2010**

Dans notre petite région (canton de Neuchâtel et canton du Jura, Suisse), nous bénéficions d'un service de ce genre depuis déjà de nombreuses années. Une navette passe au moins une fois par semaine dans chaque site et tous les jours dans les bibliothèques principales. L'originalité de ce réseau est qu'il regroupe des bibliothèques de lecture publique, des centres de documentations (lycées), des bibliothèques patrimoniales et des bibliothèques universitaires. Nos usagers bénéficient donc de l'ensemble des collections (ouvrages scientifiques, dvds, bds, romans) gratuitement ou pour un coût modeste (CHF 3 (= 2 €) pour les dvds pour 15 jours), avec un délai de livraison raisonnable. Les documents peuvent être retirés ou rendus dans n'importe quel site. Plus d'infos : <http://www.rbnj.ch/>.

### **Réponse de B. Majour – vendredi 12 février 2010**

@SebDeclercq

« Ok, je comprends mieux ! (et accessoirement, je passe pour un idiot, mais bon). Dans ce cas, je n'ai qu'un commentaire : je suis tout à fait d'accord avec l'idée ! Et désolé pour le commentaire précédent, complètement hors-sujet. »

Pas si hors-sujet que ça.

Après tout, voilà un service supplémentaire, qui pourrait être facturé à ceux qui le désirent (on touche alors à un service postal).

Ou alors utiliser le service des lecteurs du même quartier en leur donnant, comme vous l'avez dit, une rémunération (à déterminer, réduction sur son prochain abonnement, gratuité ?, prêt plus important... ou durée de prêt plus importante, oubli de pénalités sur les prochaines années).

Certes, il faut faire confiance au lecteur, et accepter les pertes. Mais pas plus qu'ailleurs.

Toujours dans le cadre du livre papier, ou du document physique.

Avec le livre électronique, ou les ressources électroniques, ce problème ne se pose plus.

Bien cordialement

B. Majour

### **Réponse de Colvert – samedi 13 février 2010**

@ Xavier Galaup

À ma connaissance, la réservation de documents disponibles est un service qui fonctionne à la Médiathèque de Mâcon (Saône et Loire). Je n'ai pas pu vérifier

en ligne car je n'ai plus de carte de lecteur de cette bibliothèque (il faut passer par « l'accès privé » pour enregistrer une réservation, que le document soit disponible ou non).

Tous les matins avant l'ouverture les collègues consultent la liste des réservations de documents disponibles faites et mettent les ouvrages de côté sur une carte (ou avec un code de disponibilité) spécial(e). Évidemment, ça ne marche pas si l'on réserve en cours de journée et que le document est emprunté avant la fermeture... Il faudrait interroger les collègues pour plus de précisions, mais il me semble que c'est un système faisable pour toutes les petites et moyennes bibliothèques. Il doit y avoir un développement informatique spécial à Mâcon, mais c'est envisageable en bidouillant avec son SIGB quel qu'il soit, je pense. Dans les villes de plus de 50 000 ou 100 000 habitants, c'est peut-être trop complexe à gérer.

Cordialement.

### **10/ Commentaire par Bambou – dimanche 14 février 2010**

À ma connaissance, la réservation de documents disponibles fonctionne à... ma médiathèque, soit le réseau Ouest Provence ! : Koha + 2 navettes + une organisation de la circulation inter-sites depuis longtemps (15 ans) éprouvée = 250 000 documents réservables à distance et livrables sur le site de son choix (le lieu de livraison est proposé par Koha après que l'adhérent a cliqué sur « réserver » à l'OPAC). La liste des documents réservés « en attente de traitement » est mise à jour en temps réel et régulièrement surveillée par le bibliothécaire qui travaille dans le pôle (cette liste peut être filtrée par site et pôle, ce qui favorise sa lisibilité et donc son utilisation) ; dès qu'une réservation apparaît, le bibliothécaire récupère le document en rayon et active sa nouvelle situation sur la liste ; le document est ainsi « mis de côté », à la fois physiquement et informatiquement (le réservataire voit instantanément le statut du document changer sur son compte adhérent). Nous avons paramétré le délai d'attente de retrait à 7 jours.

Pour gagner en performance sur la communication, nous envisageons (c'est en cours de négociation budgétaire) l'envoi d'un SMS à l'adhérent l'informant de cette « attente de retrait ». Ce service me semble particulièrement légitime et utile pour les personnes (= 40 % de la pop.fr !) qui ne sont pas connectées à internet et qui, en revanche, disposent majoritairement d'un portable (92 % de la pop.fr).

Bref, le service fonctionne très bien et les adhérents l'utilisent naturellement. Nous observons une augmentation de 25 % du catalogue (via le portail) depuis sa mise en service début décembre dernier. Considérant que nous comptons déjà en 2009 plus de 8 % des prêts passant par le système de réservation (soit 40 000 prêts sur 460 000), nous nous attendons donc à une montée en charge importante en 2009. Nous avons évidemment anticipé cette réalité en augmentant les

fréquences de circulation des navettes et en nous équipant d'un nouveau véhicule (plus grand et plus ergonomique) et de caisses supplémentaires.

Tout ce dispositif repose sur le primat du service aux usagers (c'est le livre qui se déplace...) et sur le principe de mutualisation des collections en réseau. En volume, cela permet, par exemple, aux 1 200 habitants du petit village de Cornillon-Confoux, qui disposent d'une collection physique de 3 600 documents, d'accéder en réalité à une collection de 460 000 documents ! Et cette réalité ne leur a pas échappé. C'est aussi (en plus de la qualité de l'équipement et des services proposés sur place) la raison pour laquelle les adhérents de cette médiathèque représentent près de la moitié de la population cornillonnoise.

Cette logique de flux n'est pas contradictoire avec l'exigence de mise en place d'une politique documentaire raisonnée (oserais-je dire, en l'occurrence, «résonnée»), qui prend en compte les spécificités de territoire, les besoins différenciés, spécifiques des populations à desservir. Ceux-ci sont réels (entre Port-Saint-Louis du Rhône et Grans, par exemple, le profil de ces 2 bassins de vie est pour le moins différent) et chaque responsable documentaire doit en tenir compte (par écrit...) dans ses orientations d'acquisition et de développement de collection.

En somme, les collections doivent à mon sens répondre potentiellement à une double exigence, celle de s'accorder tout à la fois à l'espace du dedans et à celui du dehors; «agir local et penser global», disait l'autre Dominique...

### **11/ Commentaire par Charlotte – mercredi 17 février 2010**

Bonjour,

Je suis tout à fait d'accord avec votre article et... je me faisais dernièrement cette réflexion que je vous expose [pour avis] :

- vu le coût (salarial) à l'heure d'un agent en service public au poste de « Communication magasin »;
- vu le nombre insignifiant de communications de documents réalisées en une heure de service public (il faudrait faire une étude et je m'avance sans stats mais, en ce moment et depuis la rentrée de décembre, entre 0 et 3 communications demandées);
- vu la présence d'un (ou parfois deux) autre(s) agent(s) en salle de lecture au bureau de « Renseignements documentaires » où l'on constate la même relative tranquillité;
- vu qu'on s'interroge sur « comment faire évoluer les postes des professionnels (et des cat. C en particulier) et les services aux usagers en fonction des besoins/ usages des étudiants » (qui désertent la BU).

Eh bien, il me semble qu'au lieu d'être «coincé» (à bouquiner) au bureau de «Communication magasin», il serait bien plus utile d'être sur le pied de guerre et de proposer ce nouveau service : réservation des documents dont les documents disponibles.

D'autant plus que les étudiants/chercheurs qui demandent le plus souvent ce service, ou nous font la remarque que «ce serait bien», sont d'un niveau recherche, ont préparé leur visite à la BU sur le catalogue en ligne et arrivent avec une jolie liste de documents (dont une partie en magasin).

On oppose à ce nouveau service sa consommation de temps et cet argument est justifié.

Mais si les collègues en service public au bureau de «Renseignements documentaires» allaient chercher les quelques documents demandés en magasin, un temps énorme serait disponible pour... mettre en place ce nouveau service.

Est-ce que ma réflexion vous semble... logique? J'aimerais bien un/des avis...

Merci d'avance.

### **Réponse de Bertrand Calenge – jeudi 11 mars 2010**

@ Charlotte :

Effectivement, puisque vous demandez des avis, je vous donne le mien en soulignant la pertinence de vos propos, sur trois points :

- la disponibilité des documents : nous (à Lyon) mettons en œuvre depuis peu deux services parallèles : la mise de côté de documents du magasin via Internet (bientôt) ou le téléphone (déjà), économisant ainsi du temps d'attente de l'utilisateur, puisque tout est prêt lorsqu'il arrive à la "banque" ;
- il est effectivement aberrant de mobiliser des agents pour... attendre une éventuelle demande. Un certain nombre de BU a installé des bornes de prêt automatisées permettant d'emprunter un document sans intervention humaine, donc en dehors de toute permanence ;
- ce qui conduit à une autre conclusion : est-ce qu'il n'est pas préférable de laisser prêter l'ensemble des documents – hors patrimoine ancien, rare ou précieux – plutôt que d'exclure du prêt des milliers de documents simplement... désuets ou moins demandés? En ce qui nous concerne à Lyon, nous passons progressivement en "prêtables" de tels documents...

Pour conclure, oui, il faut privilégier la facilité d'accès et utiliser intelligemment les «ressources humaines», fût-ce à un "double poste" – pas si épuisant que ça d'ailleurs – !

## Parcours 2. Bertrand Calenge, l'homme-bibliothéconomie ?, proposé par Renaud Aïoutz

---

Bibliothéconomie? Pour qui a débuté sa carrière autour des années 2000, Bertrand Calenge en était en quelque sorte l'incarnation. Ses livres, ses interventions, ses articles impressionnaient par leur clarté et leur qualité<sup>8</sup>.

Dans un contexte professionnel, je me souviens de mon premier contact avec Bertrand. C'était lors d'une de ses visites à la Bibliothèque municipale de Fresnes. Il venait y travailler avec Thierry Giappiconi, dans le cadre du groupe «**Poldoc**»<sup>9</sup> qu'il aura animé jusqu'à sa retraite. Ce qui m'avait d'emblée frappé, c'était la simplicité de l'homme, sa faculté à débattre sur un pied d'égalité avec tout agent qui lui faisait part d'une question ou d'une réflexion issue de son quotidien professionnel. Bien des formules en témoignent dans ses billets : «**La question m'a été posée récemment**», «**Un collègue marocain, de passage à Lyon, me confiait sa perplexité [...]** », «**À moins que vous ayez d'autres idées?**», etc. Pour Bertrand Calenge, toute rencontre, tout échange était matière à enrichir ou affiner sa vision bibliothéconomique. Toutes proportions gardées, sa posture n'était pas sans rappeler celle bien connue d'un Montaigne : la contradiction n'appelait jamais sa colère, mais son attention. Grâce à cette disposition, sa pensée ne s'est jamais sclérosée : elle n'a eu de cesse de dialoguer, avec toutes les générations et toutes les sensibilités. Son blog reflète justement cet état d'esprit, de même que les nombreux commentaires : de ses lecteurs, de l'auteur lui-même en réponse à ses lecteurs, sans oublier tous les commentaires lus

---

8. Voir le « Parcours 10. Bertrand Calenge, auteur édité. Parcours bibliographique », p. 293.

9. Le groupe Poldoc est un groupe de recherche bibliothéconomique appliquée aux outils des politiques documentaires fondé en 1999.

ou écrits sur d'autres blogs (ceux de [Silvère Mercier](#), d'[Olivier Tacheau](#), d'[Étienne Cavalie](#), de [Dominique Lahary](#), etc.).

Bibliothéconomie... Il ne fait donc aucun doute que le *Carnet de notes* de Bertrand Calenge relève de la bibliothéconomie. Pourtant, ce mot-clef n'a été attribué qu'à une quinzaine d'articles, publiés entre août 2008 et mars 2010, soit un dixième des billets en un peu moins de deux ans (juillet 2008 – décembre 2015), que nous nous proposons d'introduire<sup>10</sup>.

### **Texte et contexte : un fil d'Ariane dans le labyrinthe du blog ?**

Avant de cheminer dans ce corpus, arrêtons-nous sur un intriguant triptyque qui occupe une place centrale dans l'économie globale du *Carnet de notes*<sup>11</sup>. Cette série de trois billets s'ouvre sur une pause réflexive, revenant sur le parcours intellectuel de Bertrand Calenge. Il en vient à distinguer « *trois temps successifs et cumulatifs du discours sur les contenus des "savoirs"* », qui se résumant schématiquement dans :

- ⊙ le savoir;
- ⊙ l'organisation des savoirs;
- ⊙ et enfin, l'appropriation des savoirs.

Sans occulter les subtilités, voire les impensés de l'organisation des savoirs (en citant notamment sa propre recension de la stimulante [thèse de Muriel Amar](#)), Bertrand nous rappelle que la bibliothéconomie ne doit jamais oublier de soumettre le « texte » à la règle du « contexte ». Mais quel texte d'abord ? Par synecdoque, le texte (la partie) désigne ici l'ensemble de l'offre documentaire de la bibliothèque (le tout). Or face aux défis que

10. Voir le « Parcours 11, Corpus des billets », p. 303.

11. Texte et contexte : (1) quel dilemme ? ; Texte et contexte : (2) Quel contexte ? ; Texte et contexte : (3) Quel texte ?

représentent « *une stagnation des entrées et une baisse des prêts* », Bertrand Calenge confesse s'être « **rendu compte que les pistes de réponse les plus prometteuses n'étaient guère documentaires au sens strict du terme** ». Cette confession peut paraître étonnante de la part de l'expert – pour ne pas dire du chantre ! – de la politique documentaire. Ou bien y aurait-il un Calenge des livres et un Bertrand du blog ? Dépassons donc l'apparent paradoxe en nous intéressant très sérieusement au dilemme proposé, celui du texte et du contexte.

Pour l'auteur, le contexte est l'ensemble des modalités de contact imaginées par les bibliothécaires entre l'offre documentaire et les publics desservis. Le contexte est le cadre d'appropriation du texte, qui doit s'élaborer dans un souci des usages de la population et pas uniquement de la valeur des œuvres. Mais cette revalorisation du contexte au détriment du texte n'est pas la négation de la connaissance, bien au contraire. Bertrand la justifie pleinement en expliquant que « **la bibliothèque n'est pas lieu d'accumulation et de transmission des savoirs, mais lieu de développement de connaissances. Or la connaissance n'est pas dans les livres, elle est émergence personnelle** ».

### **Mais alors comment légitimer la bibliothèque (si ce n'est plus à l'aune de la valeur documentaire) ?**

---

Dès le premier billet de ce corpus (chronologiquement parlant), Bertrand Calenge insistera sur l'un des fondements de la légitimité de la bibliothèque publique : son territoire et, partant, la communauté humaine à laquelle elle s'adresse. À celles et ceux qui pourraient facilement le taxer de relativisme culturel ou de faire des concessions au discours dominant – comme celui des

« bibliothèques troisième lieu »<sup>12</sup>, émergent à l'époque – Bertrand prévient :

« Il ne s'agit pas ici de suivre des modes ou des appétits de consommation, mais bien de s'inscrire délibérément du côté de nos publics : il n'est pas d'abord de textes dans une bibliothèque, il est surtout des lecteurs en quête de sens. »

Qu'on ne s'y trompe pas cependant. Cette démarche de légitimation ne s'inscrit pas dans une recherche abstraite des fondements théoriques de la bibliothéconomie. Cette démarche est fortement motivée par le contexte social et politique des années 2008-2010, en l'occurrence la crise financière mondiale de 2007-2008 et ses répercussions concrètes pour les Français :

« Parlons net. La société française (et bien au-delà) connaît une crise réelle : le pouvoir d'achat est réellement frappé, les mauvaises nouvelles économiques et donc (et surtout) sociales se multiplient. »

Sans oublier les conséquences de cette crise pour les services publics :

« En nos temps troublés, où la rigueur s'abat sur les services publics (plus que sur les banques ou les marchands de pétrole, il faut l'avouer), la tentation est forte de sacrifier les bibliothèques [...] »

Et plus particulièrement, pour les missions des bibliothécaires :

« Bref, comment prend-on en compte le besoin purement social d'une information publique personnalisée au plus près du terrain des séismes « économique-personnels ? [...] Sans cesser de rêver à de nouveaux mondes et de construire la bibliothèque

---

12. Chacun aura à l'esprit l'emballement, voire les injonctions autour de ce modèle, dérivées que l'on ne peut pas imputer à Mathilde Servet dont le *mémoire d'étude* paru en 2009 est infiniment plus subtil que les récupérations auxquelles il a donné lieu, voir notamment p. 152 du présent ouvrage.

**de demain, soucions-nous aussi et surtout de ces lecteurs d'aujourd'hui, bousculés par la houle.»**

Dans ces extraits empreints d'une évidente empathie, Bertrand Calenge ne s'inquiète pas du modèle de la bibliothèque publique en elle-même, comme il peut l'exprimer dans **certains textes**. Il se soucie surtout de ce qu'elle représente pour ses concitoyens, dont il a si souvent observé les usages sur le terrain (par exemple en ces années-là, au sein de la bibliothèque municipale de Lyon<sup>13</sup>). L'auteur nous avait d'ailleurs prévenus : *« Il me semble qu'aujourd'hui j'aime ce métier parce que je m'intéresse aux gens, à leur besoin de savoir »*.

## **Un blog pleinement dans son temps**

On l'a vu, Bertrand Calenge n'écrit pas son blog du haut d'une Tour d'ivoire, se réfugiant derrière un savoir dogmatique. Il descend dans l'agora et débat des crises traversées par la profession. Mais dans ce débat parfois houleux, il prend toujours grand soin de démêler l'écheveau embrouillé des arguments. Car il n'y a pas une seule crise (des bibliothèques), il y a des crises, bien concrètes et bien définies, en plus de celle économique évoquée plus haut. Elles innervent les billets de ce corpus. On découvre par exemple, dans le contexte d'un **web 2.0** qui vient renouveler les pratiques des usagers et des bibliothécaires, la crise émergente du stock de documents face au flux de données :

**« Une mutation profonde me semble être à l'œuvre dans les bibliothèques (publiques sûrement, universitaires sans doute) : la diminution de la valeur du stock documentaire en tant que tel et la montée en puissance du bibliothécaire agissant pour aider le public à construire sa connaissance. "Les bibliothécaires n'ont**

---

13. Bertrand Calenge, « **Publics nomades, bibliothèque familiale** », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n° 6, p. 67-72; Bertrand Calenge, « **Du comment au pour quoi** », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 6, p. 47-53.

**jusqu'ici que stocké de la connaissance pour la proposer, il s'agit maintenant de générer de la connaissance partagée”, pourrait-on dire en paraphrasant Marx (Karl).»**

À celles-ci et dans un contexte politique de remise en question des services publics, s'ajoute une crise du périmètre d'activité des bibliothèques (de leurs politiques publiques et de leurs modalités d'action) :

**« Je pose une question toute bête : face à la prégnance accrue du domaine d'Internet et aux stratégies des acteurs économiques actifs dans le domaine de l'information, l'approche d'un périmètre des bibliothèques partant de la mise à disposition des collections (traditionnelles) est-elle pertinente pour définir stratégiquement aujourd'hui un périmètre d'activité des bibliothèques ? »**

Comme il n'est pas possible de multiplier les passages choisis (on aurait également pu relever la crise d'un certain **modèle de la bibliothèque publique**), citons Bertrand questionnant ce qu'Internet fait aux savoirs, dans un débat à distance très intéressant avec Silvère Mercier, à partir des identités numériques possibles de la bibliothèque :

**« Car la vraie question posée aux bibliothèques par Internet n'est pas seulement la pérennité de leurs services actuels (à mon avis, il y a encore du grain à moudre, du moins tant que nos concitoyens ne seront pas devenus “virtuels”), ni les nouveaux enjeux de la diffusion du savoir (les BU connaissent la migration des manuels en e-books, comme toutes les bibliothèques l’“électronisation” des encyclopédies, les deux cas relevant d'une stratégie de mise à disposition d'un savoir éditorialisé), mais plus profondément les conditions de la production de ces savoirs. »**

Bien entendu, ces extraits sortis de leur contexte pourraient donner une vision caricaturale du blog. Pourtant, dans ce *Carnet de notes*, le lecteur ne trouvera ni pessimisme, ni nostalgie. Il ne

trouvera pas non plus de critique pédante ni de grands discours déconnectés du terrain.

## **La bibliothèque universelle, très peu pour lui**

Que trouverons-nous alors dans ces notes ? Nous y retrouverons bien sûr ce qui constitue le propre de la production livresque de Bertrand Calenge : clarté, pédagogie, précision, démystification de certains concepts, production d'outils pratiques (et de leur « mode d'emploi »), visée applicative, exemples concrets et retours de terrain, attention à l'humain, etc.

Mais là où le livre risque de clore le débat voire d'enfermer la bibliothéconomie dans un discours achevé, le blog permet à Bertrand d'ouvrir un dialogue dynamique, de construire son point de vue ou d'affiner sa pensée par itérations successives (dans une perspective presque fractale), de nuancer ses points de vue ou les contradictions de ses lecteurs, d'admettre ses lacunes ou ses erreurs. C'est pourquoi, sans langue de bois, Bertrand Calenge insiste sur le besoin d'appliquer notre esprit critique à nos propres théories bibliothéconomiques parfois séduisantes mais difficilement démontrables (et donc peu convaincantes) :

**« Parlons clair : toute prétention des bibliothèques (au moins publiques) à réellement démontrer leur efficacité économique semble vaine. Maurice B. Line avait montré l'absence de causalité entre action des bibliothèques et succès économique, et avait suggéré deux pistes : la nécessité d'un certain niveau de développement pour qu'un pays se dote d'un système moderne et efficace de bibliothèques, et la dimension essentielle de maintien du lien social qu'elles incarnent et activent. »**

Et sans remettre en cause l'universalité de la construction scientifique des savoirs ni l'idéal de leur diffusion, Bertrand nous met en garde contre l'universel. Nous, bibliothécaires, avons un fort

tropisme à plaquer ce concept sur nos bibliothèques locales (sous prétexte d'encyclopédisme par exemple). Or la bibliothèque publique est d'abord « territorialisée » et c'est ainsi qu'elle trouve sa raison d'être et son cadre d'action :

**« De plus, ayant l'esprit concret, je suis attaché à la territorialité de la bibliothèque. La bibliothèque universelle, très peu pour moi : je n'ai pas l'esprit assez large pour embrasser l'humanité entière. Une ville, un département, (ou une université) avec une histoire, des tensions, des mouvements, bref une population, voilà qui a du sens, qui permet de cadrer l'action. »**

Bien sûr, l'on pourra trouver au détour de tous ces billets, quelques angles morts ou quelques présomptions infirmées depuis. Par exemple, les enjeux éthiques et sociaux des politiques des « plateformes » des géants du Web, ne sont pas beaucoup abordés dans la description trop univoque et idéalisée du **Web social et participatif**. De même, une partie des arguments des **« variations sur une bibliothèque sans livres »**, pâtissent un peu du recul que nous pouvons avoir aujourd'hui sur le développement des médias et de leurs usages à l'ère numérique. Mais ces aspérités n'enlèvent rien à l'intelligence générale du propos ni à son actualité. Sans doute parce que Bertrand Calenge ne se focalise jamais uniquement sur des outils, des dispositifs ou des théories ; il pense toujours « mise en application » :

**« Ces tutoriels ne sont pas que techniques. Au contraire, ils doivent s'appuyer sur des situations appuyées sur des préoccupations professionnelles [...] L'outil n'est rien sans documentation professionnelle et accompagnements persistants. »**

Tout simplement parce que pour Bertrand, c'est le bibliothécaire, l'humain qui, par ses appétences et ses compétences, reste(ra) au cœur de la bibliothèque publique. Et c'est ce qu'il rappelle dans un beau billet au titre programmatique et qui peut presque

résumer sa pensée bibliothéconomique « De l'offre documentaire à l'action bibliothécaire » :

« le “pont” n'est pas technologique, il est humain. Le bibliothécaire est payé par sa collectivité pour donner à la population locale les moyens de développer sa connaissance [...]. Pour cela, [...] il faut surtout disposer d'acteurs [...].

Il restera des collections, mais il restera peut-être ce que tout le monde nomme la bibliothèque... en fait des bibliothécaires !

Si ceux-ci acceptent cette mutation et la prennent en charge. »

Je suis convaincu que Bertrand Calenge aura grandement contribué, par toute son action en général et par son blog en particulier, à éclairer les bibliothécaires sur ces mutations et à les aider à les prendre en charge...

## Sélection thématique extraite de **Carnet de notes**

Jeudi 6 novembre 2008

### De l'offre documentaire à l'action bibliothécaire

Une mutation profonde me semble être à l'œuvre dans les bibliothèques (publiques sûrement, universitaires sans doute) : la diminution de la valeur du stock documentaire en tant que tel et la montée en puissance du bibliothécaire agissant pour aider le public à construire sa connaissance. « Les bibliothécaires n'ont jusqu'ici que stocké de la connaissance pour la proposer, il s'agit maintenant de générer de la connaissance partagée », pourrait-on dire en paraphrasant Marx (Karl).

Quatre phénomènes m'ont alerté en ce sens :

- De plus en plus, les réponses de bibliothécaires chevronnés aux requêtes parfois complexes des usagers se passent de tout recours aux collections. Sans même parler du basculement de l'information contemporaine du papier au numérique, le patrimoine écrit devient lui-même facilement (et combien plus !) manipulable sur Internet, grâce à Gallica (Gallica 2, j'entends), le projet Gutenberg, Wikisources, Google Books ou Google Scholar. La progression est impressionnante...
- Les ressources documentaires propres des bibliothèques sont de plus en plus utilisées par plaisir (plus que par nécessité liée à une rareté documentaire), ce qui privilégie livres d'enfants, romans, BD et mangas au détriment des travaux savants, techniques ou philosophiques. Et surtout, cette tendance réclame de la bibliothèque non tant de très vastes ressources – exigibles pour l'étude, mais justement : voir le point précédent ! – qu'un appareil de découverte, de surprise, d'échange, etc. L'enquête du CREDOC en 2005 avait relevé cette demande d'accompagnement ou d'incitation à la découverte.
- Le succès impressionnant des nouveaux services fondés sur l'assistance personnalisée (services de questions-réponses, assistance aux devoirs, espaces numériques ou multimédias, etc.) présente une montée en puissance sans commune mesure avec la stagnation des prêts ou la baisse des communications des magasins.
- Même dans des bibliothèques petites, mais modernes et ménageant espaces de repos, accès wifi, espace numérique, programme culturel diversifié, le nombre de personnes utilisant ces ressources et services

dépasse de loin le flux des emprunteurs. On peut trouver deux fois plus de personnes venues sans emprunter que de personnes empruntant – à des rythmes moins contraints il est vrai (j'entends bien néanmoins que la gestion du flux de ces emprunteurs et emprunts représente encore en interne la charge la plus lourde... mais de façon très inégale quant à la composition du fonds!).

Dans diverses évaluations que j'ai conduites, ces points – parmi d'autres – ressortent très fortement. Alors, je me demande si la vraie mutation à l'œuvre dans les bibliothèques est bien l'enjeu du numérique en tant que tel. Bien sûr, c'est un facteur majeur d'évolution, mais l'avenir des bibliothèques ne réside pas nécessairement dans la maîtrise de son flux (encore que pour les universités et donc leurs SCD la question se pose de façon très immédiate) ni de la panoplie de tous ses outils techniques.

Entre deux besoins égaux parmi les « publics », profiter d'un lieu de vie adapté et trouver l'information ou la connaissance pertinente, le « pont » n'est pas technologique, il est humain. Le bibliothécaire est payé par sa collectivité pour donner à la population locale les moyens de développer sa connaissance (sa culture, son information ponctuelle, sa capacité à répondre à des objectifs de formation, etc.). Pour cela, il faut sans doute user d'architecture, de technologies, etc., mais il faut surtout disposer d'acteurs – et pas seulement des bibliothécaires ! – qui s'investissent dans les programmes culturels, dans l'art de chercher, dans la formation ou les ateliers, dans la médiation sociale, dans l'attention à l'actualité pour apporter la piste ou le service le plus pertinent,...

Il restera des collections, mais il restera peut-être ce que tout le monde nomme la bibliothèque... en fait des bibliothécaires !

Si ceux-ci acceptent cette mutation et la prennent en charge.

## Commentaires au billet De l'offre documentaire à l'action bibliothécaire

### 1/ Commentaire par Nicomo – jeudi 6 novembre 2008

Dans des commentaires de je ne sais plus quel blog (bibliobsession, je crois), nous nous opposons (mollement) sur la question d'un passage du bibliothécaire appuyant son travail sur la collection, au bibliothécaire « orienté service », éventuellement sans lien avec une collection. C'était à propos de nos collègues britanniques.

J'insistais sur le fait que ce n'était pas une opposition manichéenne (collections ou services), mais qu'il y avait certainement des cultures professionnelles « orientées collections » et d'autres « orientées services ».

Ce billet d'aujourd'hui illustre parfaitement ce à quoi je faisais allusion : « diminution de la valeur du stock documentaire » d'un côté ; « montée en puissance du bibliothécaire agissant pour aider le public à construire sa connaissance », c'est-à-dire prestataire de services plus que gestionnaire d'une collection.

Et je suis d'accord aussi avec le fait que c'est la disparition de la « rareté » du document qui préside à cette réorientation. C'est d'ailleurs la même analyse qu'on retrouve dans le « Here Comes Everybody » de Clay Shirky, qui met explicitement en parallèle journalistes et bibliothécaires sur ce point.

## **2/ Commentaire par DBourrion – jeudi 6 novembre 2008**

Totalement d'accord avec ce qui s'écrit ici, mais je propose de nouer de cette manière les deux fils (le technologique auquel j'essaie de participer avec d'autres, d'une part ; et l'humain – son retour ?) dont vous parlez ici : le technologique assure/doit assurer/va assurer l'accélération et la disponibilité des flux documentaires (c'est terriblement flagrant en BU) ; et l'humain – le bibliothécaire, donc – assure/doit assurer la prise en main (entendez, la maîtrise) de ces flux par l'utilisateur, noyé sinon.

La mutation numérique n'est effectivement pas la seule en cours actuellement ou plutôt, pour qu'elle soit autre chose qu'un déferlement chaotique, cette mutation a besoin d'humain, de médiation, soit : du bibliothécaire. La mutation numérique, paradoxalement, peut-être pour les bibliothèques, est une sorte de révolution copernicienne qui met l'humain au centre de la bibliothèque.

En résumé : deux mutations pour le prix d'une.

## **3/ Commentaire par DBourrion – jeudi 6 novembre 2008**

Je précise : révolution copernicienne parce que le centre de l'univers bibliothéconomique qui vient de se voir supplanté par l'humain, c'est le document...

## **4/ Commentaire par Tacheau – vendredi 7 novembre 2008**

Je m'invite dans ce salon de causerie angevine... salut les amis ! D'accord avec toi Bertrand, qui ne le serait d'ailleurs, mais la phrase la plus intéressante et discutable à mon avis est ta conclusion trop simple à mon avis (j'avais déjà eu envie de réagir sur les parallèles faits entre bibliothécaire et journaliste) : « Si ceux-ci acceptent cette mutation et la prennent en charge ». C'est là que tout est le problème. Pourquoi est-il si difficile de prendre en charge cette question et plus

largement, et collectivement, de nouvelles missions dans les bibliothèques? Parce que les collègues sont idéologiquement contre? Parce qu'ils ne sont pas formés? Parce que cela vient en plus d'une mission documentaire qui doit toujours être assurée? Parce qu'ils estiment que ce n'est pas à nous (-eux) de le faire d'un point de vue statutaire j'entends? Parce que cela n'est pas clairement formulé et accompagné dans nos politiques documentaires? Parce qu'ils ne veulent pas être les seuls à assurer la nouveauté? Un peu tout cela à mon sens. Mais des blocages individuels aux inerties collectives, du « quant à soi » (très fort dans les bibliothèques) au sacro-saint égalitarisme où tout le monde doit faire la même chose en évitant la spécialisation (dans les BU au moins) la vraie question est : la compétence ! et son adéquation aux évolutions et donc aux besoins de la bibliothèque. Et là, on a beau dire « y'a qu'à, faut qu'on » on reste sur le temps long pour tirer tout le monde vers le haut, rassurer, intéresser, sensibiliser, conforter, impliquer et... former au changement ce que les CFCB, les URFIST et l'ENSSIB sont INCAPABLES de faire, qui se contentent de ne former, et très mal par ailleurs, qu'à la nouveauté, ce qui est très différent. Il faut donc monter des formations de ce type : comment devenir un producteur de contenu (et non « comprendre l'édition sur internet »), comment devenir un formateur en niveau L (et non « la recherche d'information de premier niveau »), comment devenir un bibliothécaire distant (et non « Panorama des services de renseignement en ligne »), comment devenir un bibliothécaire référent recherche (et non « les ressources en ligne en Sciences et Médecine »), comment devenir un responsable qualité en bibliothèque (et non « La qualité de Qualibib à Libqual »)... bref agir sur les compétences « comportementales » bien plus que purement techniques.

Je précise que cette incantation s'adresse aussi (et surtout) aux directeurs de bibliothèque et responsables des politiques documentaires qui ont eux aussi à faire leur « mue » et à apprendre à être des directeurs dans un paysage documentaire en mutation rapide à mon sens bien plus sociale que technologique.

### **5/ Commentaire par B. Majour – vendredi 7 novembre 2008**

Bonjour

« La progression est impressionnante... »

Pouvoir fouiller tout son fonds (même celui que l'on a pas eu le temps de fouiller), c'est un avantage évident pour répondre au mieux à l'utilisateur.

Pouvoir fouiller tout son fonds + celui d'autres structures, c'est un nouveau service indéniable.

Ce qui commence à relativiser le fonds « local » face au fonds « global ».

@ Nicomo

Diminution du stock documentaire ou extension, virtualisation, à l'extérieur, de ce fonds documentaire ?

Ne pas renouveler son encyclopédie, parce qu'Internet fournit l'équivalent, et plus à jour qu'il y a dix ans... ça pose question.

La bibliothèque = le bibliothécaire ? (l'équipe bibliothécaire)

Oui, c'est de plus en plus vrai... les compétences des bibliothécaires apparaissent au grand jour.

Et qui n'a jamais rêvé d'une personne qui s'occupe de vous en particulier. Plutôt que l'anonymat caché derrière une offre documentaire.

Enfin, « on » commence à s'intéresser à l'usager. À ses particularités, à ses centres d'intérêt (et pas seulement au niveau de l'offre) pour répondre à ses interrogations ponctuelles, sans qu'il y ait hésitation à déranger le bibliothécaire pour « si peu ».

Et ce « si peu » va s'ajouter à la base de données commune, l'enrichir.

Une réponse collectée et stockée, c'est dix réponses prêtes à l'emploi, dix usagers satisfaits par cette réponse, même ponctuelle.

Intelligence collective ?

Ce que représente, à la base, une bibliothèque : une accumulation de savoirs.

Avec des bibliothécaires neurones, capables de connecter les éléments entre eux.

Pour l'enjeu du numérique (soit, de mon point de vue, les collections numériques), je pense que ce n'est pas la seule mission des bibliothèques. Car, cela représente toujours une collection locale, lorsque le monde offre maintenant une collection globale.

De l'information globale.

Et les gens, les usagers, et mêmes d'autres non-usagers seront de plus en plus à la recherche d'aides, de sélections, de guides pour faire face à cette montagne d'informations qui montent, qui montent... à n'en plus finir.

Sans oublier le côté humain des bibliothèques.

Google est la machine.

Nos Opacs sont la machine.

Même la collection, en tant que telle, c'est la machine.

Notre expertise, notre présence, notre accueil... c'est notre humain.

Et je connais des personnes qui viennent à la bibliothèque pour discuter, non pas de livres ou de culture, mais d'autre chose.

Une écoute, dans un monde qui bavarde beaucoup sans écouter.

« Il restera des collections, mais il restera peut-être ce que tout le monde nomme la bibliothèque... en fait des bibliothécaires !

Si ceux-ci acceptent cette mutation et la prennent en charge. »

Question : ont-ils vraiment le choix ?

Si les organismes de formation sont si longs à réagir, c'est qu'il y faut des formateurs (compétents et spécialistes de leur domaine ?, reconnus ? porteurs de projets ?).

Au-delà de la formation, voir comment et où intervenir, suivant ses capacités propres. Pas facile.

Pas facile, dans une « bibliothèque » qui tend à l'universel.

Pas facile, dans un monde informatique où les outils peuvent s'évaporer du jour au lendemain, contrairement aux hommes.

Mais je ne pense pas que le choix soit nôtre.

La mutation est là, et nous sommes en train de la prendre en charge.

Faut-il être tortue ou lièvre ? L'avenir nous le dira.

Bien cordialement

Bernard Majour

## **6/ Commentaire par Xavier Galaup – vendredi 21 novembre 2008**

Faisant partie de ceux qui sont très sollicités pour parler du Web 2.0 aux bibliothécaires, je rejoins vos points de vue. On le sait tout changement est long à se mettre en place. J'ai l'impression qu'aujourd'hui nous sommes encore dans une phase de découverte numérique pour beaucoup de nos collègues. Je constate souvent avec étonnement et vertige dans leurs yeux quand je présente le maëlström du Web 2.0.

Selon le temps dont je dispose et la thématique demandée, je parle toujours du rôle d'accompagnement du bibliothécaire. Pour reprendre l'exemple du wiki de Brest, son succès provient d'une forte volonté politique associée à une médiation tous azimuts : les fameux PAPI (pour Point d'accès public à Internet) avec des animateurs multimédias partout dans le pays de Brest + travail avec les collègues et les associations... La mise en place de l'outil en lui-même ne suffit pas à créer

miraculeusement des contributions. On sait aussi que plus il y a de technologie plus il y a besoin d'accompagnement.

Je trouve lumineux l'éclairage d'O. Tacheau concernant l'approche plus comportementale de la formation. Je pense que de nombreux collègues se reposent sur les collections car c'est un domaine maîtrisable et avec peu d'enjeux personnels alors que tout ce qui est de l'ordre du relationnel (médiation, formation,...) est plus risqué pour soi. Je vais ré-orienter mes interventions dans cette perspective autant que faire se peut en fonction des attentes.

En Finlande, le public peut réserver un bibliothécaire pour 1 heure afin qu'il l'aide dans son utilisation de la bibliothèque...

Lundi 16 février 2009

### Variations économiques sur les bibliothèques

En nos temps troublés, où la rigueur s'abat sur les services publics (plus que sur les banques ou les marchands de pétrole, il faut l'avouer), la tentation est forte de sacrifier les bibliothèques, institutions saltimbanques jugées non essentielles à la reprise économique et quelque peu superflues. Les fermetures de bibliothèques se multiplient (voir ici), leurs crédits sont resserrés (là), et pire leur légitimité contestée. Que dire face à ce repli panique ?

### À la recherche de la légitimité

La question se pose surtout pour les bibliothèques publiques. Les centres de documentation spécialisés peuvent connaître un sort variable, soit jugés essentiels pour le chiffre d'affaires, soit peut-être menacés par des recours d'accès direct au Web (ici). Les bibliothèques universitaires tirent un juste argument de l'économie d'échelle tirée de la mutualisation des ressources documentaires, car l'information est un carburant indispensable au fonctionnement de la recherche, de la formation et de l'enseignement. En revanche, les bibliothèques publiques sont bien moins assurées, malgré leur essor des dernières décennies, face à la « crise » :

- l'information à « valeur ajoutée » est volontiers renvoyée à la responsabilité des investissements des entreprises ou... aux ressources des universités et des établissements scolaires (de l'information « utile », en somme) ;

- le développement d'une culture personnelle est considérée comme une affaire personnelle, qui peut s'abreuver à bien d'autres sources (Internet, la télévision, les achats en librairie, etc.);
- le soutien à une formation tout au long de la vie est volontiers reporté sur les organismes ad hoc, ou sur la collectivité territoriale en charge de la formation professionnelle, soit la seule collectivité ne supportant la charge d'aucune bibliothèque : la Région...

### **La démonstration impossible**

Quittons un domaine volontiers arpenté, celui des bibliothèques dans l'économie de l'information, et abordons une question beaucoup plus triviale : les bibliothèques dans les arguments et arbitrages économiques des décideurs!...

Parlons clair : toute prétention des bibliothèques (au moins publiques) à réellement démontrer leur efficacité économique semble vaine. Maurice B. Line avait montré l'absence de causalité entre action des bibliothèques et succès économique, et avait suggéré deux pistes : la nécessité d'un certain niveau de développement pour qu'un pays se dote d'un système moderne et efficace de bibliothèques, et la dimension essentielle de maintien du lien social qu'elles incarnent et activent (voir notamment : Maurice B. Line, "Do libraries contribute to wealth?", *Library Association Record*, November 1997). Bref, elles contribuent à créer du capital social, plus qu'elles n'interfèrent directement dans les rouages de la production économique...

### **Accepter les règles de l'efficience**

Faut-il pour autant abandonner toute approche comptable de nos activités ? Je n'en suis pas sûr. Il est en effet des raisonnements qui peuvent non seulement être d'utiles arguments face à des restrictions parfois annoncées, mais également amener à considérer notre activité sous des facettes autres que celles plus « éthérées » de la culture ou de l'information.

Il serait sans doute suicidaire de refuser la contrainte d'une bonne utilisation des deniers publics, et l'activité bibliothécaire doit se donner les moyens de son efficience. De ce point de vue, les mesures qui traitent des tarifications (voir les débats sur le droit de prêt, ceux sur les tarifications d'inscription, etc.), des avantages financiers de choix d'investissement (la démonstration du « cost per use » par exemple), des améliorations d'ergonomie des circuits de traitement des documents, etc., sont on ne peut plus justifiés.

### Mais pour justifier économiquement les bibliothèques elles-mêmes ?

Passons sur le constat récent de l'augmentation de fréquentation des bibliothèques publiques aux Etats-Unis, volontiers corrélée à la crise actuelle : l'argument ne tient pas – malgré ma conviction personnelle – faute d'un lien de causalité démontrée se substituant à cette corrélation.

Passons sur la conviction culturelle qui voudrait qu'un pays « développé » doive se doter de bibliothèques (affirmation n'est pas preuve).

Bref il existe, à mon avis, une véritable difficulté à vouloir plaquer des raisonnements de rentabilité sur l'institution bibliothèque dans son ensemble. Par exemple, les calculs reposant sur l'avantage économique d'une collectivité d'individus à se procurer des documents par la bibliothèque plutôt que d'en faire l'acquisition sont intéressants, mais supposent qu'on trouve, politiquement parlant, aux documents des bibliothèques publiques une **nécessité collective** d'information allant au-delà du loisir (ou de la « culture »).

Par quelque bout qu'on prenne le problème, il faut toujours supposer, dans ces efforts de démonstration, qu'il existe préalablement la conviction politique qu'est indispensable un espace d'intérêt public nécessitant investissement public, pour le bien d'une communauté et non d'un agglomérat de consommateurs individuels (voir ici). Sans ce volontarisme préalable qui s'impose parallèlement aux règles du marché, peut-il exister encore un espace de négociation pour des services publics, comme les bibliothèques, relevant davantage de la conviction que de la démonstration ?

#### Commentaire au billet Variations économiques sur les bibliothèques

##### 1/ Commentaire par JM Salaün – mardi 17 février 2009

Salut Bertrand,

Tu trouveras qqes éléments, partiels, de réponse à tes questions ici :

<http://cours.ebsi.umontreal.ca/blt6355/sequences/05/cours/index.html>

Diapos 4 à 23. Un peu long, désolé.

Bien amicalement,

JM

Mercredi 6 mai 2009

## Identité(s) numérique(s) de la bibliothèque

Décidément, ces temps-ci je fonctionne plus sur ce blog en réaction qu'en action. Et cette fois-ci c'est un papier de notre incontournable Silvère qui me pousse à rédiger. Son billet – très pertinent – attire l'attention sur le fait qu'Internet impose d'autres pratiques que celles à laquelle la communication en ligne de nombre de bibliothèques voudraient la réduire (enfin, les communicants institutionnels, parce que ceux de Google ou autres acteurs sont plus subtils...).

### Typologies...

Silvère distingue 4 modes d'entrée des bibliothèques sur Internet :

- le mode institutionnel : la bibliothèque présente ses services, son catalogue, son programme : c'est le cas le plus fréquent ;
- le mode « service à part entière », avec URL autonome et conception dédiée au service. Il cite le Guichet du Savoir ;
- le mode « média-thématique » (je cite) : et de citer en exemple Médiamus, le blog musical des bibliothécaires de Dôle. Les commentaires y sont bienvenus, et on thématise spécifiquement l'offre ;
- enfin les outils mis en œuvre non par l'institution mais par les personnes-ressources au sein de l'établissement, ce dernier encourageant par exemple l'émergence de blogs d'individus bibliothécaires sur la philosophie, la science-fiction, pourquoi pas la confiture de figues (le dernier exemple relevant, je le souligne, de l'initiative personnelle et non institutionnelle!!!), ou d'autres entreprises personnelles pouvant passer par bien d'autres vecteurs (forum initié par un bibliothécaire passionné, site quasi-« perso », page Netvibes de fils sur un sujet, etc.).

Cette typologie me pose problème, parce qu'elle met sur le même plan des modes de communication (devrais-je dire des services ?) qui sont fondamentalement différents. La progression du mode 1 au mode 4 pourrait laisser entendre qu'il y a passage substitutif de l'élémentaire à l'élaboré. Or d'une part il n'en est rien (le Guichet du Savoir, avec SON public, n'abolit pas le public du site web institutionnel présent dans la quotidienneté des lieux et à la recherche de SES services), d'autre part je suis un tantinet sceptique quant à l'émerveillement devant la personnalisation des entreprises individuelles (le mode 4) dans un contexte institutionnel.

### **LectureS des services web**

Une bibliothèque, c'est un lieu, des espaces publics, des collections, des services présentsiels : il est normal et même impératif qu'elle offre à ses publics, actuels ou potentiels, tous moyens d'optimiser leur visite en ce lieu. LE site web de la bibliothèque est nécessaire, non parce qu'il représenterait l'essentiel de la présence de la bibliothèque sur Internet, mais très simplement parce qu'il offre une facilitation de ces services présentsiels (les titres disponibles, l'animation de la semaine, etc.). Accessoirement, il est une vitrine (pour les élus, les partenaires, la presse), et à ce titre il est réellement indispensable. EN son sein sont indispensables l'accès à distance au catalogue, voire la réservation en ligne, les suggestions de commande, voire les réactions à la dernière conférence, les annonces de manifestations, etc., tous éléments qui permettront de fidéliser un public et de contribuer à leur sentiment d'appartenance à une communauté.

Mais une bibliothèque, au-delà de son lieu et de ses collections, peut aussi se penser comme service auprès d'une population par le seul biais d'Internet et sans que cette population soit contrainte à se déplacer pour bénéficier desdits services. Alors là, oui, il faut imaginer des voies particulières : le Guichet du Savoir en est une, Médiamus une autre. Dans le premier cas l'accent est mis sur le service, dans le second sur les contenus. Mais fondamentalement c'est la même chose : on construit des réseaux de fidèles, on draine des intérêts spécifiques, voire on construit pour nombre de personnes un « phare » dans les multiples centres d'intérêt présents sur Internet, sans placer le lieu bibliothèque en référence indispensable voire ultime. Ce n'est pas pour rien qu'à Lyon on a élaboré Points d'actu<sup>14</sup>, complémentaire au Guichet du savoir mais dans le même esprit : les compétences des bibliothécaires sont mobilisées non seulement pour répondre à vos questions, mais aussi pour vous offrir une synthèse ordonnée et critique et sur les questions d'actualité qui... ne manqueraient pas d'attirer vos questions. Que cette mise à disposition des compétences individuelles locales puisse se décliner sous de multiples formes, c'est certain, mais cela ne retire rien à la dimension institutionnelle de l'entreprise!! En clair, le site, forum, blog, etc. mis en œuvre est bien une décision de la bibliothèque, non une simple initiative personnelle (encore qu'on connaisse bien sûr des initiatives persos relayées par les institutions).

---

14. [NDE] : Points d'actu se nomme désormais [L'influx](#).

### **Les bibliothécaires et la bibliothèque**

C'est sur ce point qu'il faut à mon avis souligner la distinction entre l'expression individuelle et l'expression institutionnelle, cette dernière fut-elle portée par des individus reconnus et en quelque sorte missionnés : à Lyon encore, il existe un site-blog de fort belle qualité, Arts vivants, animé par 3 personnes avec la bénédiction institutionnelle; les rédacteurs sont des passionnés experts... mais ils sont aussi (d'abord?) des agents de l'institution, et écrivent à ce titre. Cela ne retire rien ni à leur passion ni à leur expertise. Certes, leur blog est ouvert aux commentaires, mais cela change-t-il le statut de leurs billets?

Un bibliothécaire a beau faire, il appartient d'abord, en tant que bibliothécaire, à une institution et il agit en conformité avec les objectifs de cette dernière. Que les interventions construites sur Internet mettent en avant l'institution ou plus spécifiquement ses acteurs, elles restent des interventions institutionnelles... même si elles révèlent dans ce dernier cas qu'une des essentielles richesses des bibliothèques est ses bibliothécaires, comme le souligne Silvère. Mais mettons-nous d'accord : l'«institutionnalité» de l'intervention ne signifie pas pour autant qu'elle renvoie au lieu et à ses services présents – fût-ce à ses collections! C'est bien un bibliothécaire (même si c'est évidemment un individu bourré de qualités) qui intervient à titre professionnel, avec son savoir-faire, sa capacité de médiation, bref son métier!

### **Du commentaire à la construction documentaire**

On comprendra qu'en ce qui me concerne, je tends à ne considérer actuellement que deux modalités complémentaires d'intervention des bibliothèques françaises sur Internet :

- la modalité présentielle : poursuivre voire anticiper et faciliter via le Web l'usage des services rendus dans les lieux – *a priori* pour les utilisateurs de ce dernier -, tout en valorisant la dimension médiatique de l'institution;
- la modalité servuctive : construire, avec les ressources documentaires et surtout humaines (compétences internes ou partenariales) des espaces spécifiques de service d'information essentiellement accessibles en ligne, qu'il s'agisse d'un service questions-réponses généraliste ou d'un espace thématique.

Dans les deux cas, la bibliothèque « offre » de la ressource ou du service, et c'est une très bonne chose. Une troisième hypothèse est possible, mais reste encore peu explorée, celle de la construction de savoir et de service avec et même par les utilisateurs eux-mêmes.

On objectera que déjà moult bibliothèques sollicitent commentaires, observations et appréciations de la part de leurs publics, que ce soit via des commentaires sur les notices bibliographiques ou par l'ouverture des blogs aux commentaires.

Désolé, mais ce n'est pour moi qu'un embryon de «Web participatif» : le blogueur reste maître de son discours, le lecteur n'est libre que de son commentaire. Bon, c'est déjà ça, mais est-ce bien davantage que le cahier de suggestions proposé sur les banques d'accueil ? Certains diront que c'est une grande avancée, dans la mesure où chaque visiteur peut prendre connaissance des commentaires des autres et y réagir. Certes, c'est plus visible : mais en quoi le bibliothécaire, ou en fait la bibliothèque, est-il(elle) vraiment impacté(e) ? Quels retours d'analyse des réactions et commentaires ? Je n'ai encore rien lu à ce sujet... Poudre aux yeux ? Ou alors on se défausse en prétendant que les lecteurs échangent entre eux donc construisent "leur communauté" ? Plaisanterie : ils n'échangent pas entre eux : ils ajoutent leur commentaire sur le site de la bibliothèque...

Une bibliothèque mettant en ordre des savoirs à l'intention d'une population, on pourrait imaginer aussi, comme cela apparaît timidement, que la population elle-même contribue non pas à commenter l'information transmise, à mais à construire celle-ci. L'exemple de Wikipédia vient tout de suite à l'esprit (qu'est-ce que j'aurais aimé que cette entreprise soit supportée – et non dirigée – par des bibliothèques !). J'aime à citer Wiki-Brest (dont les bibliothèques sont partenaires), mais on peut aussi imaginer la mobilisation, auprès des bibliothèques (et non sous leur tutelle !), d'acteurs plus spécifiques pour des projets plus spécialisés : la BM de Rouen a réussi un coup de maître en s'associant à un chercheur et à des dizaines de bénévoles pour mettre en ligne une remarquable numérisation raisonnée de *Madame Bovary* !! Et si Toulouse ou la Library of Congress proposent aux internautes de tagger et commenter sur Flickr certains de leurs fonds de photos numérisées (très bonne idée, mais on reste dans l'offre voire dans la visibilité plus que dans la participation active), pourquoi ne pas imaginer aussi un dépôt de photos par les internautes eux-mêmes, charge à la bibliothèque d'en faire un tri ou une recombinaison en corpus non par élimination mais par traitement sélectif (et là ce seraient les bibliothécaires qui serviraient de... commentateurs participatifs !)

### **Poser la question de la production du savoir ?**

Car la vraie question posée aux bibliothèques par Internet n'est pas seulement la pérennité de leurs services actuels (à mon avis, il y a encore du grain à moudre, du moins tant que nos concitoyens ne seront pas devenus «virtuels»), ni les nouveaux enjeux de la diffusion du savoir (les BU connaissent la

migration des manuels en e-books, comme toutes les bibliothèques l'«électronisation» des encyclopédies, les deux cas relevant d'une stratégie de mise à disposition d'un savoir éditorialisé), mais plus profondément les conditions de la production de ces savoirs.

La question est complexe, et ne saurait être réglée par un impératif soi-disant démocratique (du type diffuser des délires pseudo-scientifiques par respect de la spontanéité créative) ni d'ailleurs catégorique. Sans doute cette «création collective de savoir et de mémoire» réclame-t-elle précautions, limitations, procédures, sélection éventuelle des partenaires – même grand public –, mais il faudra bien l'élaborer, pour construire le savoir de demain, celui que nous devons transmettre, alors que de plus en plus de ce savoir errera dans le grand océan d'Internet...

Les auteurs n'en seront plus seulement les auteurs élus adoués par des éditeurs, ni seulement les bibliothécaires eux-mêmes, mais des personnalités ou des anonymes inscrits dans des procédures proposées par les bibliothèques. Peut-être...

### Commentaire au billet Identité(s) numérique(s) de la bibliothèque

#### 1/ Commentaire par Bibliobsession – jeudi 7 mai 2009

«Cette typologie me pose problème, parce qu'elle met sur le même plan des modes de communication (devrais-je dire des services?) qui sont fondamentalement différents.» Ben elle devrait pas t'en poser des problèmes cher Bertrand, car je ne mets pas ces 4 stratégies sur le même plan, et je ne les oppose pas les unes aux autres. Je dis bien dans le billet que les solutions sont plurielles et non pas exclusives les unes aux autres. Loin de moi l'idée d'opposer le nécessaire site institutionnel aux autres modalités d'intervention de la bibliothèque sur le Web, je voulais insister sur le fait que ces interventions doivent être définies et négociées en amont. Mon billet visait aussi surtout à essayer de donner un début de réponse aux conflits nombreux qui naissent avec les services de communication, dans les organisations.

C'est vrai que je préférerais voir des avatars de bibliothécaires négocier avec leurs collectivités plus nombreuses et c'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur ce point.

Sur ta remarque : «Désolé, mais ce n'est pour moi qu'un embryon de "Web participatif" : le blogueur reste maître de son discours, le lecteur n'est libre que de son commentaire.» Complètement d'accord ! Je me permets de te renvoyer vers

ce **billet** qui envisage une participation des usagers au cœur même de l'activité du bibliothécaire, *in situ*.

Quant à une participation sur le Web qui aille au-delà des commentaires, et qui participe d'une construction des savoirs, je l'envisage pour ma part comme une sorte de Librarything qui serait ouvert aux usagers ET aux bibliothécaires. Pourquoi? Parce que je ne suis pas convaincu qu'on puisse généraliser l'expérience d'un média généraliste comme Points d'actus, qui est assimilable à du «journalisme par des bibliothécaires» (n'y vois pas une critique de ma part, juste un constat). Je crois plus à des médias thématiques qui mettent en valeur les compétences des bibliothécaires non pas «en général» (= multithématique) mais bien attaché à un objet culturel. Les bibliothécaires sont des gens attachés fondamentalement aux supports, et je suis convaincu que leur (lente) transition vers le numérique passera bel et bien par les commentaires (critiques) des supports, des objets culturels quels qu'ils soient, y compris des e-books, car une fois que l'offre aura décollé, les mêmes questions d'orientations dans la masse des contenus se poseront.

Sur ta remarque «on se défait en prétendant que les lecteurs échangent entre eux donc construisent "leur communauté"? Plaisanterie: ils n'échangent pas entre eux: ils ajoutent leur commentaire sur le site de la bibliothèque...» Je nuancerai cette affirmation, car tout dépend comment le service est construit. Quentin Chevillon présentait le site de la bibliothèque de Saint-Herblain lors d'une récente journée d'étude du CNFPT: il montrait comment sur certains titres, les lecteurs répondaient à un commentaire d'un autre lecteur sur le site de la bibliothèque et que chaque commentaire d'un lecteur est systématiquement affiché sur un bandeau dynamique, ce qui permet de montrer l'activité sur le site à tous les visiteurs du site. Alors NON pour se cacher effectivement devant une fonctionnalité mal conçue (du genre: «ouais on est Web 2.0 on peut mettre des commentaires sur le catalogue») et OUI pour une gestion des communautés de lecteurs locales!

Samedi 3 octobre 2009

### Arithmétique élémentaire : le «périmètre» de la bibliothèque

En ces jours de prudence budgétaire (enfin, pour les services publics, pas pour les banquiers ni les assureurs...) et de concurrence entre institutions dévoreuses de budgets publics, il est une expression qui revient souvent : définir le périmètre de l'activité d'une institution. En clair, rendre identifiable et légitime le champ d'intervention d'une institution donnée, et en particulier d'une institution culturelle. Et ce à plusieurs titres :

- politique (identifier le noyau dur de la nécessité d'une institution dans le champ de l'action publique);
- évaluatif (poser les outils d'évaluation là où ils sont essentiels et peuvent disposer de référentiels acceptés);
- gestionnaire (permettre d'envisager les métiers indispensables et les évolutions nécessaires de ceux-ci);
- arbitral (permettre la revendication d'une légitimité à organiser certaines actions), prospectif (identifier les besoins et moyens permettant à l'institution de couvrir son champ – pardon, son périmètre...);
- et bien entendu budgétaire (fournir les moyens de « remplir » le périmètre... dans la mesure des moyens, sans déborder!).

La démarche peut apparaître comme une technique de management visant d'abord à limiter les doublons d'interventions sur des terrains mal définis, et surtout à contenir les dépenses dans des limites justifiables.

Mais elle permet également de vérifier que les efforts consentis par la collectivité visent prioritairement à assurer la mission de l'institution. Un exemple imaginaire : un théâtre public peut-il dépenser ses deniers à faire fonctionner une école de théâtre ? La chose n'est pas impossible, mais mérite d'être actée pour que les budgets consentis en tiennent compte ; et dans ce cas, comment considérer les crédits à l'autre école de théâtre que la municipalité aurait imaginé de financer ? L'exemple est vraiment imaginaire je vous assure, mais montre bien qu'en période de rigueur budgétaire – et plus fondamentalement par souci de lisibilité de la gestion et de l'action publique –, les gestionnaires publics ont besoin de trier, de choisir, d'arbitrer, bref de déterminer qui porte quoi. Et peut-être que ce n'est pas si inutile pour les bibliothèques...

Alors, hasardons-nous à une opération géométrique élémentaire : définir le périmètre... du champ d'activité d'une bibliothèque.

### **Le rôle de l'universalité des services**

Un des problèmes que rencontre notre profession est justement son incapacité à borner ses ambitions. Non que les bibliothécaires soient inconscients de la réalité des moyens et des compétences, mais il faut bien l'avouer : nous sommes souvent plus doués pour saisir l'opportunité de l'offre que pour inventer l'originalité de la réponse à la demande. Cette posture a un avantage : elle nous permet d'arpenter mille territoires. De l'école de rue au blog quasi-personnel, de la formation des étudiants et des citoyens à la prise de

position dans les débats de société, tout est porteur, tout est opportunité. Et de ce point de vue, les bibliothécaires ne manquent pas d'imagination, au moins pour reprendre à leur compte les innovations et les récupérer à leur sauce. La sidération est trop souvent de mise, et je cite des souvenirs entendus :

- « le **Guichet du savoir** c'est trop bien, quel partenariat nous permettrait de le mettre en œuvre chez nous ? » ;
- « Faire venir ces groupes de rock, c'est un vrai succès, quels contacts pouvez-vous me donner pour imaginer la même chose chez moi ? » ;
- « Votre bibliothèque a un vrai succès avec ces outils technologiques que vous avez adoptés : pouvez-vous me donner les références techniques de ces outils ? » ;
- etc..... !?!

Bref, on se disperserait volontiers dans une universalité inconsistante et mouvante des services de bibliothèque, la différenciation entre établissements tenant en fait à l'écart entre la taille des moyens et la sophistication des outils...

### **La contextualité localisée de chaque bibliothèque**

Pour avoir côtoyé pas mal de bibliothèques, et accumulé quelques constats de situations diverses, je ne suis pas sûr du tout que l'on puisse ainsi faire équivaloir toutes les bibliothèques.

C'est bien entendu une question de moyens (la BM de Lyon peut conduire un programme international, pas la bibliothèque d'un village), comme bien entendu une question de ressources documentaires (l'atout d'un riche patrimoine – qui est aussi un poids – n'est pas également réparti).

Mais le périmètre potentiel d'une bibliothèque s'évalue également à trois autres aunes majeures :

- la façon dont son histoire – ou celle de ses collections – s'articule avec l'histoire de la collectivité : la charge dynamique du patrimoine est incomparablement différente, pour la bibliothèque de village qui a entrepris la constitution d'un fonds local il y a 20 ans, et pour la bibliothèque depuis longtemps patrimoniale qui héberge et exploite moult fonds patrimoniaux ;
- le paysage cognitif qui environne concrètement cette bibliothèque : la bibliothèque d'un village, seule institution non marchande ouverte à tous, connaissant pour seul environnement d'action culturelle et

informative la salle polyvalente, n'a rien à voir avec la grande bibliothèque publique, entourée comme à Lyon de plusieurs musées prestigieux, d'universités importantes, de cinémas et libraires nombreux, de multiples théâtres, scènes musicales, lyriques ou chorégraphiques, etc. Autant la première se verra reconnue avec la multiplication d'actions de types très divers (spectacles, projections, fêtes, etc.) – et je dirais même qu'elle ne sera reconnue que si elle s'empare de ce champ élargi –, autant la seconde doit batailler pour ne pas se voir cantonnée à la diffusion documentaire et à l'exposition de son patrimoine documentaire ;

- les priorités sociales et culturelles de l'action publique conduisent à explorer des pistes non nécessairement arpentées jusque-là.

### **Un noyau dur ? Mais avec quelle consistance ?**

Tout cela plaide pour une « spéciation » différenciée de ce qu'on appelle les bibliothèques, en fonction de ces histoires et de ces environnements. Mais parallèlement, on objectera la parenté évidente entre tous les types de bibliothèques, et partant de là on peut appeler à la définition d'un noyau dur commun à toutes les bibliothèques. Je leur reconnais la réalité concrète et partagée de la présence de collections organisées de documents, dont l'existence fonde la notion même de bibliothèque. Mais il s'agit là d'un matériau, non d'un périmètre d'activité.

**Jean-Michel Salaün** avait, à plusieurs reprises (par exemple là, là ou là), appliqué aux bibliothèques l'approche marketing des services de base et des services complémentaires, soulignant que chaque bibliothèque jouait sur sa gamme propre en sélectionnant et ses services de base et ses services complémentaires, et en jouant de plus sur la profondeur de ceux-ci. Profondeur étroitement dépendante des moyens disponibles et surtout mobilisés pour chacun de ces services. Le seul service de base commun qu'il avait repéré était justement, sauf erreur, la logistique de mise à disposition des documents de la collection, par l'organisation du prêt et/ou de la consultation de ceux-ci par les publics de la collectivité. Ce qui me paraît effectivement être ce réel noyau dur, incluant d'ailleurs les bibliothèques associatives, la plupart des centres de documentations, les archives, et pourquoi pas les vidéothèques de location.

Mais trois questions se posent face à ce modèle :

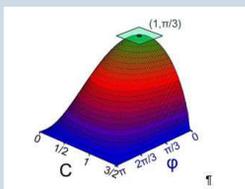
- quelle intention sous-tend cette activité de mise à disposition documentaire, et donc selon quelles « profondeurs » peut-elle être déclinée ? Un périmètre défini premièrement par la mise à disposition de documents n'est borné que par le choix des documents proposés, lesquels

peuvent se décliner sous des formes bien éloignées des choix de la plupart des bibliothèques : les archives, les **jeux**, les **tissus**, les **herbiers**, etc., tous porteurs d'information pour les communautés intéressées... Sans critiquer cette inventivité, comment définir un périmètre des bibliothèques financées sur fonds publics à partir des seuls éléments porteurs d'information susceptibles d'être communiqués ?

- l'introduction massive de l'information numérique, via Internet notamment, interroge les fondements même de cette mise à disposition de documents, dans la mesure où les collections matérielles perdent leur avantage de rareté via les numérisations, et où d'innombrables autres documents pertinents se passent de l'édition traditionnelle comme des acquisitions pour être – relativement – accessibles sur le Web. Au fait, vous avez lu **cette appréciation** d'un maire, pilotant pourtant une médiathèque très active, sur l'avenir des médiathèques en général ?
- Enfin, la disponibilité élargie de l'accès à l'information – et de l'information elle-même – génère des processus de mises à disposition documentaires largement étrangers aux bibliothèques telles que nous les connaissons : à titre d'exemple, considérez ce diaporama de consultant d'entreprise justement intitulé « **faire face à la maîtrise de l'information** ». Eux, ils ne s'interrogent pas sur la réduction d'un périmètre – et des économies subséquentes –, ils investissent dans... une mise à disposition documentaire d'un nouveau style !

Bref, les activités dominantes actuelles, si périlleuses soient-elles, peuvent-elles servir de fondement à une stratégie ? Je ne propose pas de les nier, ni de les sous-estimer dans leur intensité actuelle.

Je pose une question toute bête : face à la périlleuse accrus du domaine d'Internet et aux stratégies des acteurs économiques actifs dans le domaine de l'information, **l'approche d'un périmètre des bibliothèques partant de la mise à disposition des collections (traditionnelles) est-elle pertinente pour définir stratégiquement aujourd'hui un périmètre d'activité des bibliothèques ?**



(La suite au prochain numéro...)

## Commentaires au billet Arithmétique élémentaire : le «péri-mètre» de la bibliothèque

### 1/ Commentaire par JM Salaün – dimanche 4 octobre 2009

Salut Bertrand,

Puisque tu as la gentillesse de me citer. Voici deux éléments pour orienter la réponse à ta question. Celle-ci peut en effet s'entendre à deux niveaux : soit on considère qu'elle relève de la mission, il s'agit alors d'une question politique et non stratégique ou gestionnaire; soit on considère qu'elle relève de la stratégie et alors le MKTG peut être utile pour répondre.

Dans le premier cas, cela revient à se demander si la bibliothèque a les capacités (en moyen, en positionnement...) de remplir sa mission. Si oui, la question est réglée. Si non, l'alternative est soit un recadrage de la mission, soit un réajustement des moyens ou du positionnement. Cela relève alors d'une discussion entre les responsables de la bibliothèque et leur tutelle sous le regard des usagers. Raisonner à ce niveau, revient aussi à dire que les firmes privées qui assurent une part de l'ancien service des bibliothèques (p ex Elsevier, Google, etc.) assument en partie un rôle de service public et devraient logiquement en avoir aussi des devoirs (par exemple, permanence du service, anonymat des requêtes et lectures, etc.), mais c'est un autre problème.

Dans le second cas, la matrice BCG est un instrument bien utile pour raisonner. Voir les diapos 10 et 11 avec le son ici :

<http://cours.ebsi.umontreal.ca/blt6355/sequences/07/cours/index.html>

En résumé, l'évolution que tu pointes serait que les services de bases de la bib (prêt, consultation) auraient tendance dans certaines circonstances à passer en poids mort. La bonne réponse stratégique dans ce cas est que certains services vedettes évoluent en service de base pour compenser la perte d'activité et de légitimité.

Bon, j'espère n'être pas trop elliptique ou charabiesque.

### Réponse de Bertrand Calenge – dimanche 4 octobre 2009

Merci, Jean-Michel, pour ce lien sur ton cours vraiment très intéressant et comme toujours clair et ordonné. Je me le garde pour m'en enrichir...

Je vois très bien la différence que tu fais entre mission et stratégie. La question que je pose ne relève pas unanimement de l'un et pas de l'autre, et c'est bien là le problème. Les modèles que tu présentes fonctionnent très bien pour une entreprise qui fait évoluer ses objectifs et son organisation au gré de sa stratégie,

elle-même orientée par les évolutions de son marché (donc du chiffre d'affaires constaté – l'expression « vache à lait » est significative à cet égard – ou espéré –).

Or les bibliothèques publiques, en France au moins, ne construisent pas seules leurs stratégies : elles sont fondamentalement soumises à des objectifs qui leur sont assignés. Et quand je dis objectifs, la réalité commande de parler plutôt de périmètre d'activité (encore le périmètre!) : la question posée par les administrateurs politiques (à la fois bailleurs de fonds et tutelles, cf. tes dias 22 et 23) tient en une équation qui combine la rigueur budgétaire et donc le non-doublonage entre institutions éducatives et culturelles, l'image culturellement ancrée des bibliothèques réservoirs et distributeurs, et la réalité des services rendus par l'institution. Tous éléments qui n'intègrent que très superficiellement l'idée d'objectifs assignés, mais plutôt de cadrages d'actions constatées.

Dire donc que la question stratégique relève de la bibliothèque elle-même est en partie un leurre. Mais en partie seulement, car effectivement les tutelles qui demandent la définition du périmètre des activités – pour des raisons essentiellement gestionnaires – n'ont qu'une vision confuse du domaine d'intervention réel de la bibliothèque, n'en ayant qu'une approche fondée essentiellement sur ce que j'oserais appeler un « habitus institutionnel » et des rapports d'activité – les deux ne coïncidant pas toujours, sans que personne s'interroge... –.

La vraie question n'est pas seulement de définir en interne une analyse cohérente conduisant à une stratégie autonome, mais aussi de répondre à cette interrogation inespérée des tutelles : « mais au fait, en ces temps de disette budgétaire et de changements multiples, quel est votre périmètre d'activité? ». Faire passer des services vedettes en première ligne – « vache à lait »? – reste insatisfaisant : par exemple, pour reprendre ton schéma, la matrice BCG montre bien comme « vache à lait » le prêt de documents, avec de faibles perspectives d'accroissement à long terme... mais avec un poids logistique toujours écrasant !

Il est important pour les bibliothèques publiques – au moins pour certaines d'entre elles, et surtout pour leurs acteurs, tutelles et agents – de voir légitimes non tant des services particuliers – ce qu'on pourra toujours faire localement, cf. le Guichet du savoir – qu'un territoire, un périmètre (encore!) légitime où pourront s'exercer des expériences (dilemmes ou vedettes) auxquelles on n'objectera pas : « mais ce n'est pas le rôle d'une bibliothèque, là !! ».

Mercredi 2 décembre 2009

### L'intercommunalité : quelles réalités ?

Un **commentaire** sur l'excellent blog de Lully, Bibliothèques [pas mal comme titre : étonnant que personne ne l'ait pris avant lui!], me pousse à faire une

halte sur les données statistiques que toutes les bibliothèques publiques, religieusement ou presque, versent sur le formulaire de la DLL. Déjà, et pour commencer, un grand merci à Lully, qui, roi des pypes Yahoo et autres instruments sophistiqués, a réussi à concentrer toutes les données annuelles de la DLL, présentées en ligne de façon inefficace en plusieurs tableaux distingués par région, peuvent ainsi être agrégées dans un unique tableau Excel. Bravo l'artiste !!

L'intercommunalité? Non, des tas d'intercommunalités!

Le commentaire en question s'interroge sur la validité des données de population induites par la situation intercommunale de nombre de bibliothèques. À juste titre. Je m'étais moi-même cassé la tête sur cette question de l'intercommunalité lors de la direction d'une enquête conduite en Rhône-Alpes, au cours de l'année 2005, sous la houlette de l'Arald. Ce que j'avais constaté, c'est que cette intercommunalité recouvrait plusieurs réalités :

- l'intercommunalité absolue : quelques communes, en général étroitement liées topographiquement et historiquement, s'accordent pour créer un unique établissement, la bibliothèque intercommunale, sous statut également intercommunal. Éventuellement, cette bibliothèque organisera quelques annexes ou services itinérants. mais bon, la cause est entendue, c'est une bibliothèque intercommunale. Elle peut être très réussie, mais elle est beaucoup plus rare qu'on pourrait croire...
- l'intercommunalité alibi : c'est l'exact inverse du cas précédent. Deux ou trois communes s'accordent pour déclarer l'établissement jusqu'à géré par la commune-centre comme bibliothèque intercommunale. Peu de services supplémentaires, peu de ressources complémentaires, mais des subventions accrues!! Quelques bibliothèques dites « municipales à vocation régionale » (BMVR) ont utilisé cette astuce pour bénéficier des crédits accrus du concours particulier de la DGD...
- l'intercommunalité factice : celle-ci rejoint la précédente en substituant à plusieurs services de bibliothèque situés dans plusieurs communes une entité administrative unique dénommée bibliothèque intercommunale... sans que les fonctionnements de chacun des établissements ne soient affectés. Chaque site dispose de ses personnels communaux, de ses crédits communaux... de sa politique propre (au mieux les moyens en budget et en personnel de la bibliothèque de la ville-centre sont transférés à la communauté de communes). Parfois, l'intercommunalité ne tient que le temps d'utiliser les subventions...

- l'intercommunalité fonctionnelle : les villes (mais pourquoi seulement des villes? des universités avec elles!) conservent chacune sa bibliothèque et ses services, mais mettent en commun certaines fonctions ou certains services, sans invoquer l'argument administratif de l'intercommunalité : ici on met en place un catalogue commun, voire une carte d'emprunteur unique; là – et là c'est en Suisse, dans le canton de Vaud – on organise des silos partagés de conservation. Cela n'empêche pas par ailleurs certaines bibliothèques ne coopérant que pour certaines fonctions de se déclarer officiellement intercommunales... en ne partageant que quelques services réellement communs, comme un catalogue.

Bref, les cas de figure sont infiniment nombreux, interagissants, et pour tout dire imaginatifs, entre volonté politique majeure, recherche d'opportunité passagère, affichage sans profondeur ou pragmatisme sélectif. Et pour l'observateur provincial que je suis, l'intercommunalité absolue, la seule envisagée dans les rapports statistiques du Ministère de la Culture, est considérablement minoritaire! Ce qui remet en cause effectivement la validité des calculs statistiques fondés sur ces données. Mais qui encore plus conduit à s'interroger sur l'intérêt et la pertinence des périmètres de l'intercommunalité.



### **Pertinences des périmètres**

Hormis le cas où des communes fusionnent en une seule autorité territoriale (cas qui nous laisse entrevoir le projet d'organisation territorial des grosses agglomérations) ou transfèrent uniment leurs bibliothèques à une autorité communautaire (l'intercommunalité « absolue »), peut-on valablement imaginer que des communes qui conservent leurs intérêts propres décident d'« abandonner » en totalité cet élément de patrimoine et d'action culturelle et éducative que représentent leurs bibliothèques, au profit d'une autorité « extérieure »? Ce serait mal connaître les autorités et les imaginaires communaux : les élus ne s'y trompent pas, qui n'ont que si peu de services de proximité largement accessibles à proposer aux citoyens (et méconnaissent

volontiers la complexité de la gestion de leurs bibliothèques). L'offre culturelle, c'est celle de la proximité; sans parler du patrimoine, de la mémoire collective, de l'identité nationale locale, des agents relevant de la même communauté que les lecteurs, etc.

### **S'accorder officiellement pour des fonctions précises et limitées**

En revanche, pour être pragmatique, il y a du grain à moudre du côté du back-office, tellement moins sensible en termes politiques et symboliques. De la carte d'accès commune à plusieurs bibliothèques au catalogue commun, il existe mille cas possibles d'intercommunalité fonctionnelle. Les élus et administratifs que j'ai eu l'occasion de rencontrer sont souvent très intéressés par cette perspective de rationalisation, d'optimisation des moyens, d'accroissement induit pour les services rendus. Les plus réticents, j'ai pu également le constater, sont souvent les bibliothécaires... J'attribue cette méfiance en partie à l'imaginaire holistique du bibliothécaire en sa bibliothèque, mais en partie aussi à l'absence d'analyse approfondie de ce qui est partageable selon certaines conditions (voire externalisable dans certains cas...) et de ce qui est vraiment au cœur de l'activité bibliothécaire. Les expériences pourtant ne manquent pas, qu'il s'agisse – versant positif – d'une centrale néerlandaise d'achat et de traitement des documents, ou – versant négatif – d'une externalisation de la sélection des documents acquis. Dans un autre registre, beaucoup de bibliothèques départementales ont pris ce parti vis-à-vis des petites bibliothèques de leur département : conseil à l'aménagement et à l'informatisation, formation, proposition d'animations itinérantes, catalogue collectif ou navette intercommunale, etc. Ne reste plus qu'à analyser, creuser, dégager le cœur du métier et le cœur des services, pour rechercher ensemble à s'affranchir du souci et de la charge solitaires de tâches moins chargées de contenu. Non ?



Reste que l'appréhension statistique et réglementaire de l'intercommunalité ne favorise qu'à la marge cette intercommunalité pragmatique (sauf dans le cas très particulier de la coopération inter-collectivités que constituent

les réseaux de BDP, soutenus en tant que tels et statistiquement évalués de même), lui préférant la rassurante intercommunalité institutionnelle – fût-elle factice –, au risque d'oublier de ce fait l'émergence d'innovations qui pourraient être activement soutenues...

## Commentaires au billet L'intercommunalité : quelles réalités?

### 1/ Commentaire par Bibliobsession – mercredi 2 décembre 2009

Tiens, y'a pas d'exemples pour les communautés alibi et factice?! (ok je sors)

#### Réponse de Bertrand Calenge – mercredi 2 décembre 2009

Bien joué, Silvère!!! Disons que... euh... je n'ai pas trouvé de lien probant!! Ça va comme ça?; o)

### 2/ Commentaire par Lully – mercredi 2 décembre 2009

Merci pour ces éclairages. Ça ne va pas aider pour les stats, tout de même!

Soit dit en passant, mon blog s'appelle «Encore un biblioblog», même si l'URL est bien <http://bibliotheques.wordpress.com> (et moi aussi, cela m'a étonné à l'époque que l'URL ne soit pas déjà prise...). Cela dit, cela n'ôte rien aux éloges que vous en faites.

### 3/ Commentaire par Marlened – mercredi 2 décembre 2009

Le blog de Lully s'intitule «Encore un biblioblog...» et non pas «Bibliothèques», si je ne m'abuse (c'est juste l'URL qui commence par «bibliotheques»); c'est en tout cas sous cet intitulé qu'il est référencé sur la page des blogs de Bibliopedia <http://www.bibliopedia.fr/index.php/Biblioblogs#Biblioth.C3.A9caires>

#### Réponse de Bertrand Calenge – mercredi 2 décembre 2009

Oui, bon, Lully et Marlène, je jette l'éponge!! D'accord, je suis nul, mais cet URL est si remarquable que la confusion est facile... et tout à l'honneur de Lully! Donc, je le redis – autrement –, allez voir «Encore un biblioblog», le seul blog qui s'appelle simplement [bibliotheques.wordpress](http://bibliotheques.wordpress.com).

### 4/ Commentaire par JM – jeudi 3 décembre 2009

Merci pour cette analyse fine qui rejoint une de mes préoccupations (côté BU) : dans le cadre du Plan campus, 1 université et 3 grandes écoles envisagent un modèle hybride entre intercommunalité (transposée à des BU) «absolue» et «fonctionnelle» : 2 bibliothèques s'installeraient dans des locaux communs mais

fonctionneraient en réseau (catalogue commun, navettes...) avec 2 autres distinctes (donc 3 bâtiments pour 4 sur 1 à 2 km<sup>2</sup>). Une façon de contourner les difficultés posées par « 1 bâtiment pour 4 ». Un dossier complexe à mettre en place qui ne devrait pas aboutir avant... 2020.

#### **5/ Commentaire par Daniel LG – jeudi 10 décembre 2009**

Intercommunalité factice... qui parlera de la « communalité factice » ? De ces réseaux où centrale et bords de quartier se parlent très peu, partagent évidemment une structure administrative unique, mais se tournent le dos (« c'est mon territoire », « je suis maître chez moi ») quand il s'agit de parler de politique commune en termes de collections voire de ressources humaines ?

Évidemment la prudence me retient de dénoncer des p'tits camarades (pour répondre préventivement à Silvère).

#### **6/ Commentaire par Bambou – jeudi 10 décembre 2009**

Je pense pour ma part que l'intercommunalité n'est plus ou ne devrait plus être une option, car elle présente non seulement des avantages évidents (rationalisation, économie de moyens, mutualisation des compétences, élargissement de l'offre de services, etc.) mais sans elle, je doute de la survie à moyen terme des monostructures communales (de taille modeste, s'entend). Le virage numérique (contenus et médiation) notamment, que les bibliothèques doivent engager sans délai (le temps n'est plus au débat, mais à l'action concrète et sans cesse renouvelée), a un coût conséquent (abonnements électroniques, matériels informatiques, développement d'un SID, formation des personnels, etc.), coût que ne pourra supporter seule une collectivité, à moins d'agir de manière cosmétique, soit sans effet sur l'activité et l'image de l'établissement. Et ajoutons bien entendu les ressources du catalogue qui, en se mutualisant (et en s'ouvrant à d'autres gisements documentaires, au niveau local et +), permettent de développer une offre quantitative (large) et qualitative (profonde) non négligeable.

Et je reste par ailleurs convaincu qu'une organisation intercommunale ne signifie pas pour autant l'effacement de l'échelon communal, un recul sur les services de proximité. Un exemple, au hasard ;) : la médiathèque intercommunale Ouest Provence, qui a ouvert son dernier équipement en 2007, celui de Cornillon-Confoux, charmant petit village provençal de 1 100 habitants, qui compte désormais près de 45 % de la population inscrite ; et dont les usagers ont bien conscience (vu le nombre de réservations portant sur les fonds des 6 autres médiathèques du réseau) qu'ils ont en réalité accès à 250 000 documents.

Un exemple parmi d'autres qui témoigne de l'impact positif d'une superstructure (le SAN OP) en termes d'aménagement culturel d'un territoire, bien que vaste (60 km de distance entre les médiathèques les + éloignées les unes des autres).

... et je vous invite à prendre connaissance de nos derniers services réseau, sur **Bambou**.

**Réponse de Bertrand Calenge – jeudi 10 décembre 2009**

Cher Bambou, ou plutôt cher Jérôme, je n'ai jamais voulu critiquer l'intercommunalité positive, dont le dynamisme peut être source d'innovations justement du fait du caractère composite des collectivités qui y participent. Celle-là, je l'applaudis et - en des temps déjà anciens -, j'ai essayé d'œuvrer à la promouvoir et vivre en Saône-et-Loire. Le SAN Ouest-Provence est, je n'en doute pas, un exemple de ces intercommunalités positives...

Ce sur quoi j'attire l'attention, c'est la facilité réductionniste qui consiste à considérer d'abord le statut administratif, avant d'en évaluer la concrétisation. Ce qui ne peut que conduire à de désagréables surprises...

Cela, d'une certaine façon, rejoint le commentaire de Daniel LG, qui pointe justement derrière l'uniformité administrative de l'entité communale bien des tensions, territoires étanches, etc. Néanmoins, la différence entre les deux situations me semble majeure : si dans le cas des intercommunalités on assiste à un enchevêtrement d'entités communales dont chacune conserve son identité historique et administrative (avec donc des jeux de partage de pouvoir dont les bibliothécaires ne peuvent que subir les effets), dans le cas de la bibliothèque municipale on dispose normalement d'un continuum tant politique qu'administratif, incluant également la direction de la bibliothèque. Dans ce dernier cas, c'est le niveau du management qui peut être discuté. Dans celui des déclarations d'intercommunalité, c'est beaucoup moins une question managériale qu'une question de légitimité politique supérieure de l'instance politique intercommunale, très souvent plus délégataire d'une responsabilité de gestion technique que porteuse d'une véritable ambition. Le statut très particulier et les attributions des SAN contribuent peut-être en partie à la réussite de la MIOP, non ?

**Réponse de Bertrand Calenge – jeudi 10 décembre 2009**

Je continue de rebondir sur ton commentaire, car je me rends compte que je n'ai pas réagi à la première partie de celui-ci, concernant l'avantage et la nécessité fonctionnels de l'intercommunalité. Sur les avantages, il va de soi que les forces de frappe accrues permettent une meilleure efficacité, surtout si l'on aborde les ressources numériques (cet avantage d'échelle est même le seul argument valide et reconnu de l'intercommunalité). Sur la nécessité, j'en suis moins convaincu.

Prenons l'exemple justement des ressources en ligne : déporter la négociation des accès sur 100 000 habitants plutôt que sur 2 000 n'apportera qu'un avantage marginal. Le consortium CAREL a bien pressenti la nécessité d'aller plus loin que la question de l'intercommunalité administrative ! Dans certains cas, il est utile de se colloquer avec des collectivités voisines pour mettre en ŒUVRE un service commun certes restreint mais bien pensé (un catalogue collectif, une navette, etc.). Dans d'autres, telles les ressources numériques que tu cites, je pense de plus en plus que le bon échelon de négociation des licences est le niveau national. Pour des tas de raisons. Je me limiterai à l'une portant sur l'aire de négociation d'une intercommunalité : 12 villages travaillent étroitement ensemble, c'est génial, mais ils n'ont aucune force de frappe pour négocier des tarifs et solutions vis-à-vis de fournisseurs numériques qui jonglent avec les millions. Même sur une grosse agglomération, on est vite à bout de souffle. La solution ne tient pas dans l'intercommunalité, mais dans des licences négociées nationalement ! C'est un choix fait par de nombreux états américains...

Le problème est que nous confondons trop souvent la dynamique de l'intention bricoleuse, et l'efficacité du service réel, ou pour reprendre mon propos le cadre administratif du fonctionnement et l'évaluation des interactions effectives et positives...

## **7/ Commentaire par Bambou – vendredi 11 décembre 2009**

Cher Bertrand,

Je te rejoins sans réserve sur la nécessité de négocier les abonnements au niveau national et nous soutenons évidemment la démarche de CAREL. Mais même si les licences sont négociées nationalement, les coûts seront encore loin de la portée d'un petit équipement, dès lors qu'il voudra, naturellement, offrir à sa population des ressources électroniques suffisamment conséquentes, qui viendront compenser la faiblesse de son offre catalographique et favoriser la réussite scolaire (ex. **Maxicours**), l'intégration sociale ou professionnelle (ex. **Toutapprendre.com**). Et ces ressources seront d'autant plus exploitées que les bibliothécaires pourront répartir leurs compétences et leur temps disponible sur plusieurs sites (comme c'est le cas à la MIOP, une dizaine de « formateurs », tournant sur le réseau pour animer des ateliers web). Je voudrais également insister sur le rôle de plus en plus important de l'administrateur du portail (surtout si le choix s'est intelligemment porté sur un CMS) qui, à mon sens, devient une pièce maîtresse (au même titre que les responsables documentaires) du dispositif de la Poldoc. Ouvrir un portail vitrine, chaque mono-structure peut le faire et à coût quasi nul (wordpress peut suffire...). En revanche, faire vivre un portail documentaire, intégrant des ressources numériques, des sélections critiques, de la documentation tertiaire, bref des contenus chauds, tout cela dans un mouvement visant à

rapprocher l'institution de l'utilisateur et à combiner intelligemment les informations produites (**Catalog+**, le **Guichet du savoir** et Points d'actu étant des modèles du genre en la matière), c'est une entreprise inaccessible à bien des bibliothèques communales petites et moyennes.

Mais je digresse par rapport à ton propos initial, lequel fait particulièrement écho aux difficultés de nombre (grandissant) de collègues que je rencontre en stage de formation (en Poldoc en particulier), et qui sont confrontés à des réalités complexes de regroupement de bibliothèques, sans schéma d'organisation préétabli, sans sens politique énoncé en amont, sans projet global. Et, dans cette belle « dynamique de l'intention bricoleuse », ils attendent de ma part un programme type, sinon un modèle d'organisation intercommunale.

Peut-être néanmoins faudrait-il, sans négliger les particularismes de contexte (autant de bassins de vie, autant de réalités), penser des schémas de fonctionnement de bibliothèques en réseau (intercommunal), à différentes échelles, permettant de jeter les bases ou les conditions d'une édification cohérente, raisonnée. Les exemples et contre-exemples ne manquent plus désormais pour accompagner cette réflexion formelle, et ton billet nous y encourage.

#### **8/ Commentaire par Gapihan – samedi 19 décembre 2009**

Ce message juste pour vous signaler l'existence de notre réseau intercommunal de bibliothèques : 9 bibliothèques, 7 communes, 1 catalogue unique, 1 carte unique (donc 1 seul SIGB)... just do it!